

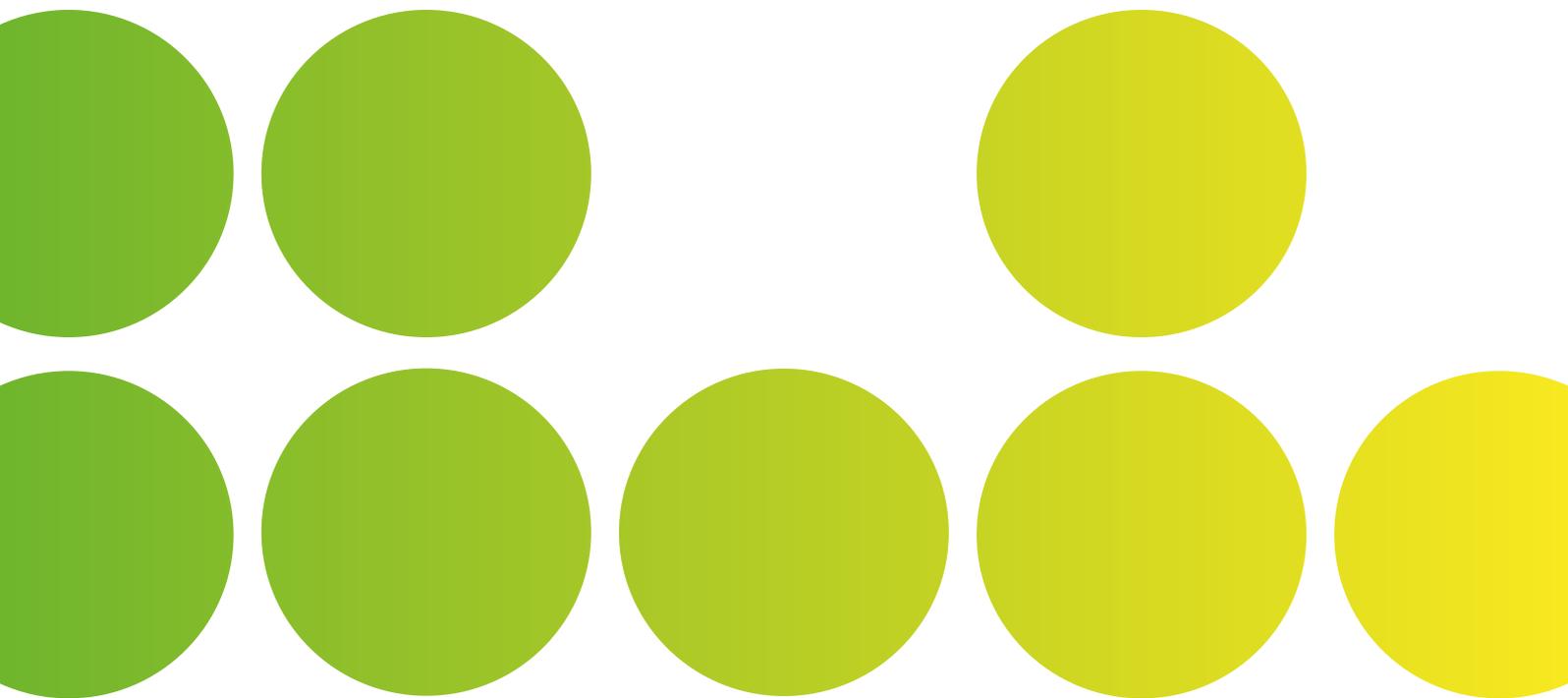


RAPPORT ANNUEL 2019

sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Les rapports



SOMMAIRE

Le territoire desservi	4
Organisation de la collecte et du traitement	6
Production de déchets	10
Prévention des déchets	13
Compostage individuel et collectif	16
Pré-collecte des déchets (bacs, sacs, bornes de collecte)	18
Bornes de collecte textile	22
Collecte des déchets	24
Valorisation énergétique	28
Tri et valorisation	29
Déchèteries et points de collecte	34
Organisation interne	44
Versailles Grand Parc au contact des habitants	45
Ressources financières	46
Orientations 2020	50
Annexes	51



LE TERRITOIRE DESSERVI

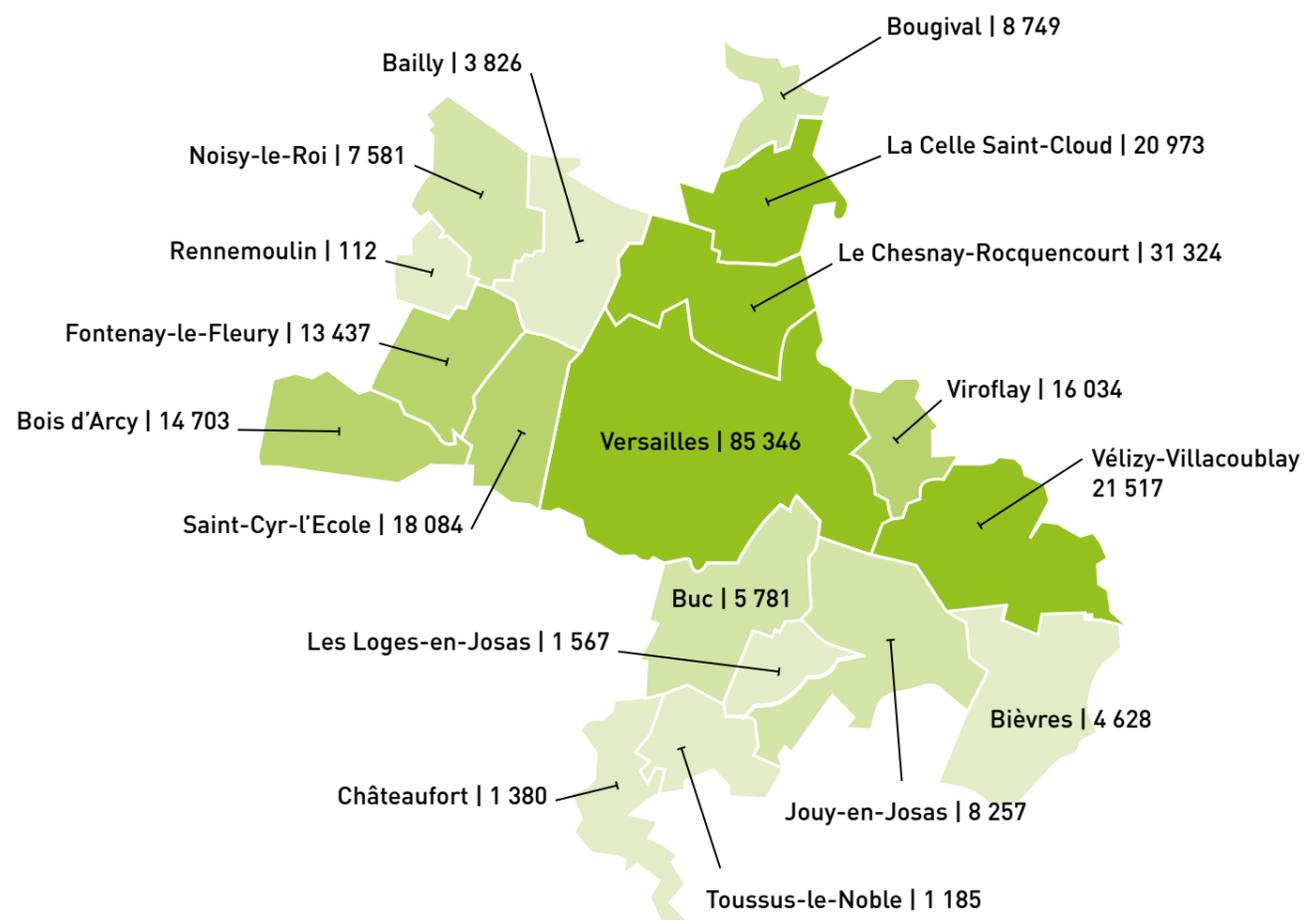
Versailles Grand Parc, créée en 2002, est devenue communauté d'agglomération en 2010. Depuis sa création, l'Agglo est compétente en matière de gestion des déchets (précollecte, collecte, traitement, sensibilisation...). Son territoire est composé au 1^{er} janvier 2019 de 18 communes suite à la fusion du Chesnay et de Rocquencourt.

Versailles Grand Parc collecte et traite les déchets ménagers et assimilés* de 264 484 habitants (population municipale INSEE 2016).

Avec un taux d'habitat collectif de 77%, l'Agglomération, malgré son hétérogénéité (de 112 habitants pour la plus petite commune à 85 346 pour la plus grande), est majoritairement urbaine.

* le terme « assimilés » signifie que l'Agglo gère également les déchets produits par les entreprises et les administrations, tant que leur nature et leur quantité restent équivalentes à celles d'un ménage.

LE TERRITOIRE : 18 COMMUNES, 264 484 HABITANTS, 12 400 HECTARES



RÉPARTITION DE LA POPULATION

- 32% - Versailles
- 52% - Ville de plus de 10 000 habitants (hors Versailles)
- 16% - Ville de 10 000 habitants ou moins

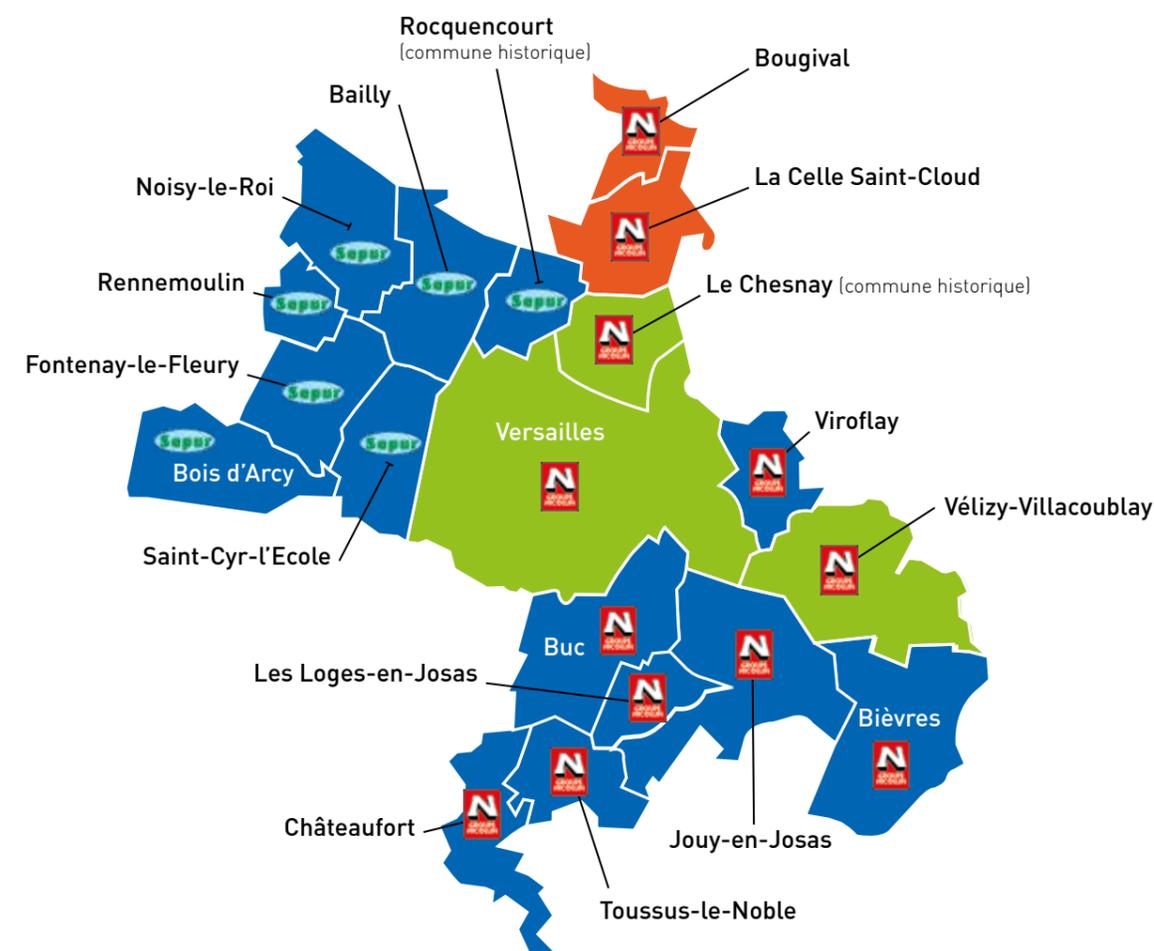
Sources : INSEE 2016

La gestion des déchets représente l'offre de services majeure proposée par l'Agglo dans le cadre de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement. Ainsi, elle assure notamment :

- **La mise en place d'équipements de précollecte des déchets** qui permettent de recueillir le verre, les ordures ménagères, les déchets végétaux et les emballages et papiers via la mise en place de bornes de collecte déchets ou de bacs.
- **La collecte des déchets** assurée par deux prestataires : Nicollin pour les 12 communes (dont le Chesnay commune historique) situées au centre et à l'est du territoire et SEPUR pour les 7 communes restantes (dont Rocquencourt commune historique).

- **Le traitement des déchets** collectés est assuré par trois syndicats: le SYCTOM pour les tonnages collectés sur le Chesnay commune historique, Versailles et Vélizy-Villacoublay, le SITRU pour ceux collectés sur la Celle Saint-Cloud et Bougival, le SIDOMPE pour les autres communes de l'Agglo (dont Rocquencourt commune historique).
- **La gestion des déchèteries** : plusieurs déchèteries sont disponibles sur le territoire.
- **L'organisation d'actions de prévention et de sensibilisation** au tri et à la réduction de déchets.
- **Des opérations de promotion du compostage des déchets fermentescibles** (déchets végétaux et alimentaires) en habitat individuel et collectif.

ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE



Syndicats de traitement

- SITRU ● SYCTOM ● SIDOMPE

Prestataires de collecte *

- SEPUR ● NICOLLIN

* ordures ménagères, emballages et papiers, verre, déchets végétaux et encombrants

ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

En 2019, les prestations de collecte et de traitement des déchets étaient assurées par des prestataires privés via des marchés publics (hors prestations assurées par les trois syndicats de traitement). Nous comptons 51 marchés en cours d'exécution.

On peut regrouper ces prestations en quatre groupes (cf. annexe 1) :

- **Pré-collecte** : mode de présentation des déchets à la collecte (bacs, sacs, bornes de collecte déchets, composteurs) et actions de sensibilisation ;
- **Collecte et traitement** : enlèvement et transport des déchets jusqu'à leur exutoire ainsi que la valorisation (recyclage, réutilisation) ou l'élimination des déchets produits (incinération avec production d'énergie électrique et thermique, centre de stockage) ;
- **Déchèteries** qui correspondent à la gestion de ces équipements de récupération de déchets ainsi qu'au transport et traitement de ces derniers ;
- **Autres** : acquisition de logiciel, prestations intellectuelles (études) et travaux.

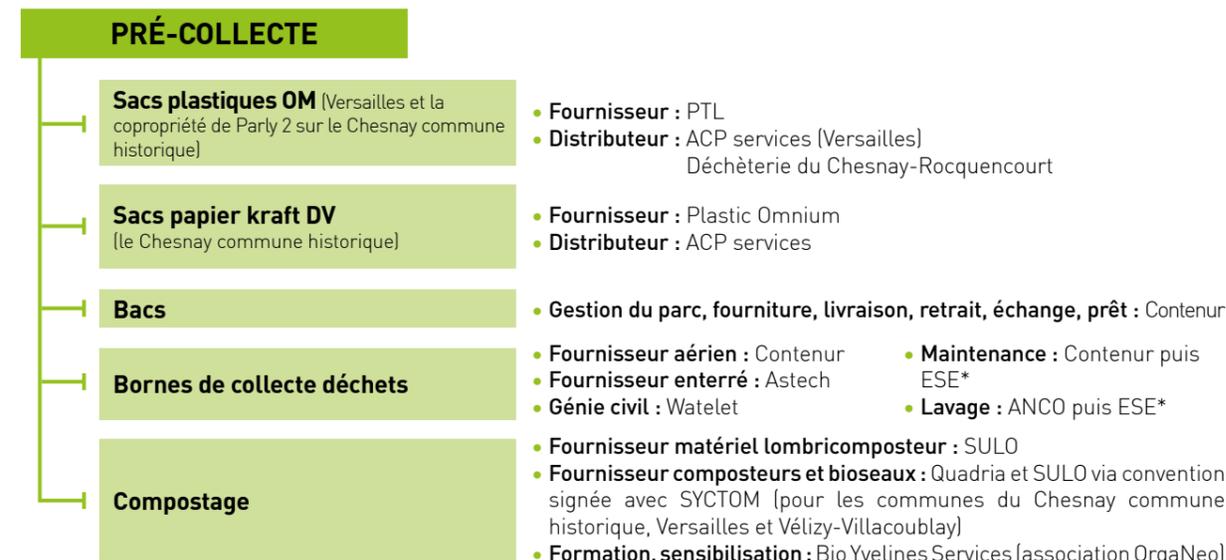
L'année 2019 a été marquée par la notification des marchés publics suivants, ainsi que par le passage de 13 avenants (cf. annexe 2) :

- Suivis de collecte des emballages et papiers
- Actions de sensibilisation des publics à la réduction des déchets et à la préservation de l'environnement (spectacles à destination du public scolaire, ateliers, sensibilisation en pied d'immeuble)
- Sensibilisation en porte-à-porte en 2019 sur le tri sélectif auprès des foyers résidant en habitat collectif
- Caractérisation des ordures ménagères résiduelles
- Acquisition, déploiement et maintenance d'une solution de gestion du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés
- Acquisition et installation d'un système de contrôle du remplissage et d'optimisation de la gestion des bornes de collecte déchets
- Fourniture de bornes de collecte enterrées

- Lavage et maintenance des bornes de collecte
- Fourniture de broyat
- Traitement des déchets végétaux
- Travaux de construction d'une déchèterie sur la commune de Buc

Les équipes de Versailles Grand Parc ont également travaillé sur le renouvellement de marchés qui seront lancés voire notifiés en 2020 :

- Fourniture de bornes de collecte aériennes
- Travaux d'installation de bornes de collecte enterrées
- Mise à disposition d'une solution de gestion du service déchets et de sa facturation
- Fourniture et livraison de composteurs, lombricomposteurs et bioseaux
- Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de Versailles Grand Parc
- Fourniture et distribution de sacs plastiques pour les ordures ménagères et biodéchets
- Fourniture et livraison de sacs papiers kraft pour les déchets végétaux
- Enquête de sensibilisation en porte-à-porte



COLLECTE & TRAITEMENT DES DÉCHETS SPÉCIFIQUES



¹ Déchets d'équipements électriques et électroniques ² Déchets diffus spécifiques ³ Déchets d'activités de soins à risques infectieux

*depuis le 5/11/2019

TRAITEMENT

L'Agglo dépend de 3 syndicats pour le traitement de ses déchets : le SITRU, le SYCTOM de Paris et le SIDOMPE. Pour certains flux de déchets, elle a lancé ses propres marchés de traitement, les syndicats ne proposant pas d'exutoire.

	SITRU	SYCTOM DE PARIS	SIDOMPE
ORDURES MÉNAGÈRES	Centre de regroupement de Nicollin à Buc (uniquement pour les ordures ménagères collectées en compacteurs) Puis usine d'incinération Cristal de Carrières-sur-Seine	Usine d'incinération Isséane (Issy-les-Moulineaux)	Usine d'incinération de Thiverval-Grignon avec un regroupement préalable au centre de transfert de Buc (pour Viroflay, Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Châteaufort, Buc)
EMBALLAGES ET PAPIERS	Centre de tri de Nanterre Convention signée entre le SITRU et le SYCTOM depuis le 1 ^{er} janvier 2016	Centre de transfert de Buc Puis Centre de tri de Nanterre	Centre de tri de Thiverval-Grignon avec un regroupement préalable au centre de transfert de Buc (pour Viroflay, Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Châteaufort, Buc)
ENCOMBRANTS	Centre de tri de Gennevilliers	Centre de tri de Buc	Marché spécifique Versailles Grand Parc : Centre de tri de Buc (pour Bièvres, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Viroflay) Centre de tri de Thiverval-Grignon (pour Bailly, Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt commune historique, Saint-Cyr-l'Ecole)
DÉCHETS VÉGÉTAUX	Plateforme de compostage de Bailly	Marché spécifique Versailles Grand Parc : Plateforme de compostage de Bailly	Marché spécifique Versailles Grand Parc : Plateforme de compostage de Bailly pour Bièvres, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Viroflay Plateforme de compostage de SEPUR à THIVERVAL-GRIGNON pour Bailly, Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt commune historique, Saint-Cyr-l'Ecole
VERRE	Centre de transfert de Carrières-sur-Seine Puis recyclage du verre à la Verrerie Saint Gobain (Crouy)	Marché spécifique Versailles Grand Parc : Centre de transfert de Buc Puis recyclage du verre à la Verrerie Saint Gobain (Crouy)	Centre de transfert de Thiverval-Grignon Puis recyclage du verre à la Verrerie Saint Gobain (Crouy)

REPRÉSENTATION DE VERSAILLES GRAND PARC PAR SYNDICAT DE TRAITEMENT

	SITRU	SYCTOM	SIDOMPE
NOMBRE TOTAL DE COMMUNES ADHÉRENTES AU SYNDICAT	12 communes	85 communes	116 communes
NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À L'AGGLO	2 communes	3 communes	14 communes
NOMBRE TOTAL D'HABITANTS PAR SYNDICAT	303 000 habitants	6 000 000 habitants	465 000 habitants
RÉPARTITION DES HABITANTS DE L'AGGLO PAR SYNDICAT	11,2%	51%	37,8%
NOMBRE D'HABITANTS AGGLO /PART DANS LE SYNDICAT	29 722 habitants (9,8%)	134 864 habitants (2,2%)	99 898 habitants (21,5%)

En annexe 3, une carte du devenir des déchets du territoire de Versailles Grand Parc a été réalisée en fonction de l'affiliation des communes aux syndicats de traitement.



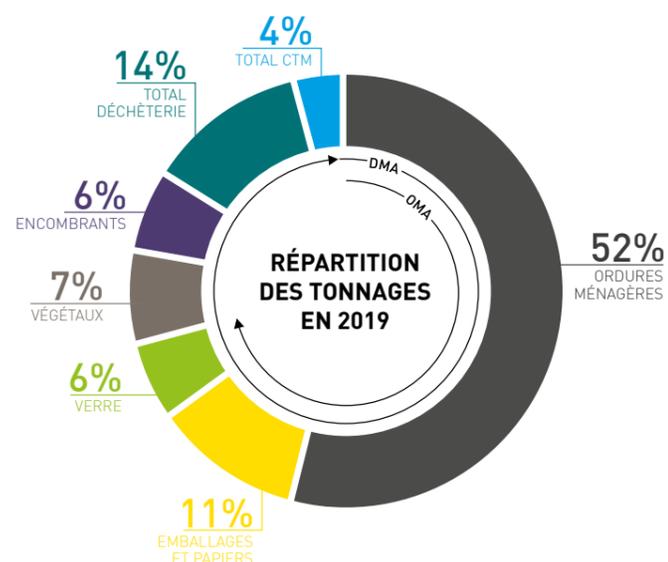
PRODUCTION DE DÉCHETS

QUANTITÉ DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2019

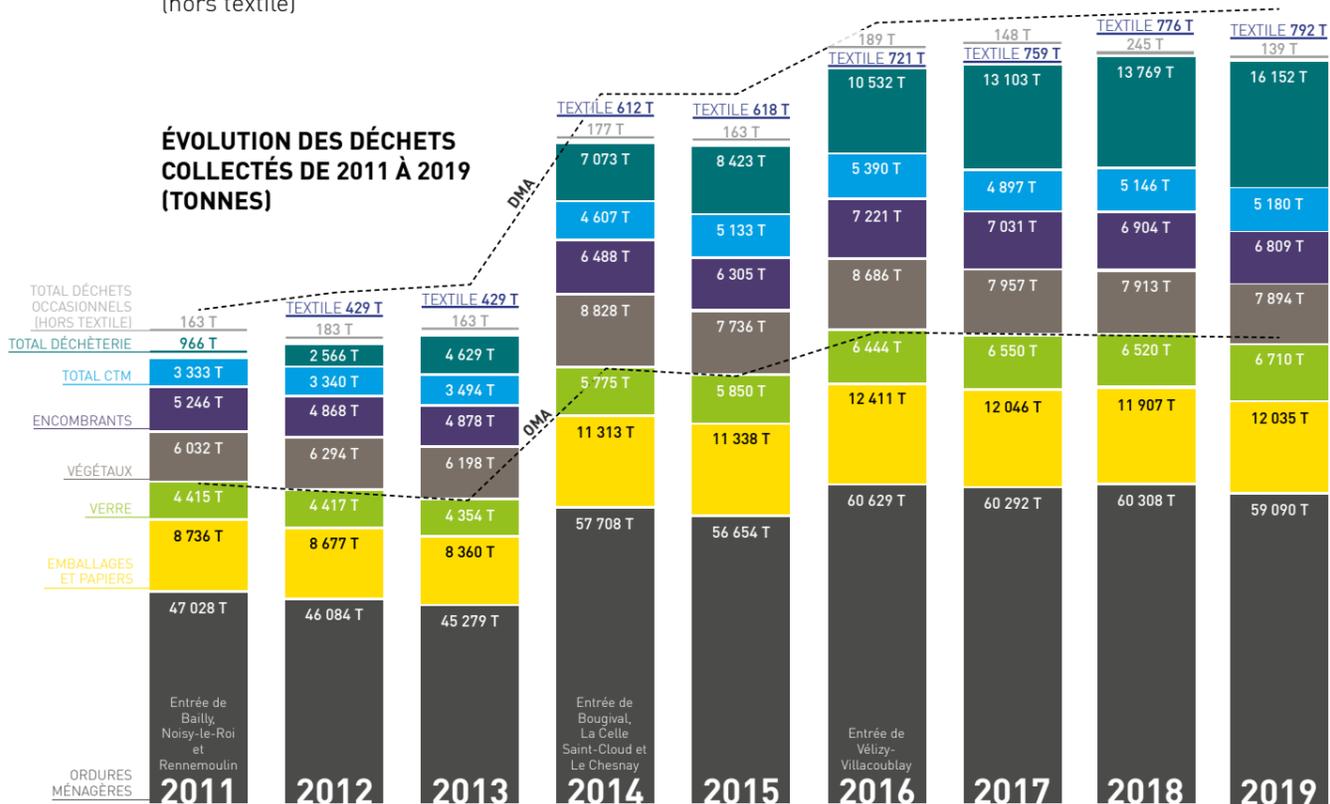
En 2019, Versailles Grand Parc a collecté 114 010 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA*) comprenant 77 835 tonnes d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA).

Les OMA regroupent les ordures ménagères, les emballages, le papier et le verre.

* DMA = OMA + déchets végétaux + objets encombrants + déchets des déchèteries + déchets des CTM + déchets occasionnels (hors textile)



ÉVOLUTION DES DÉCHETS COLLECTÉS DE 2011 À 2019 (TONNES)



Les OMA ne cessent de baisser pour atteindre en 2019 une baisse globale de -9,8% (-31,98 kg/habitant par rapport à 2010).

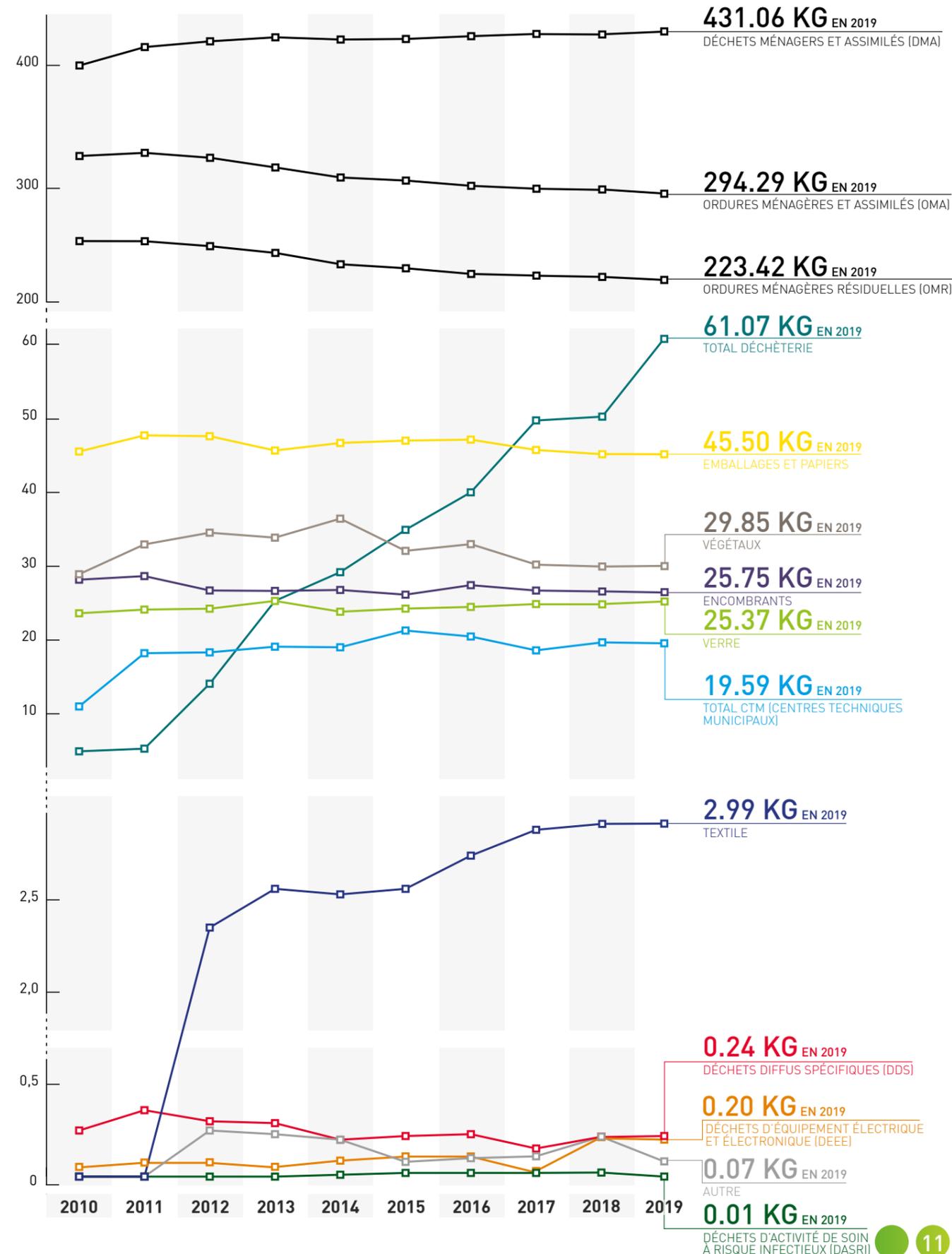
Les DMA par habitant, quant à eux, ont augmenté de près de 7,8% depuis 2010 (400 kg/habitant en 2010 contre 431kg/habitant en 2019). Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation des tonnages apportées en déchèterie. A noter que le territoire ne disposait pas de déchèterie avant mi-2012 et que le territoire accepte les apports des professionnels et des habitants dans ces établissements ce qui a conduit inévitablement à une hausse de la globale de la production de déchets. En effet, si certaines collectivités refusent les apports des professionnels en déchèterie, Versailles Grand Parc a fait le choix de les accepter afin de limiter les dépôts sauvages. Pour cela, les professionnels s'acquittent d'une redevance. A noter qu'ils peuvent également bénéficier du service public sur les autres flux (collectes en mélange avec les déchets des ménages).

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ENTRE 2010 ET 2019 (KG/HABITANT/AN)

La baisse de la production des OMA des habitants de Versailles Grand Parc se poursuit en 2019 (-3,7kg/habitant par rapport à l'année précédente) et concerne les principaux flux de déchets.

Les DMA, en revanche, augmentent sensiblement cette année avec 3,3 kg/habitant en plus par rapport à 2018. Ce phénomène est principalement causé par une forte augmentation des apports en déchèteries (+ 8,9 kg/habitant).

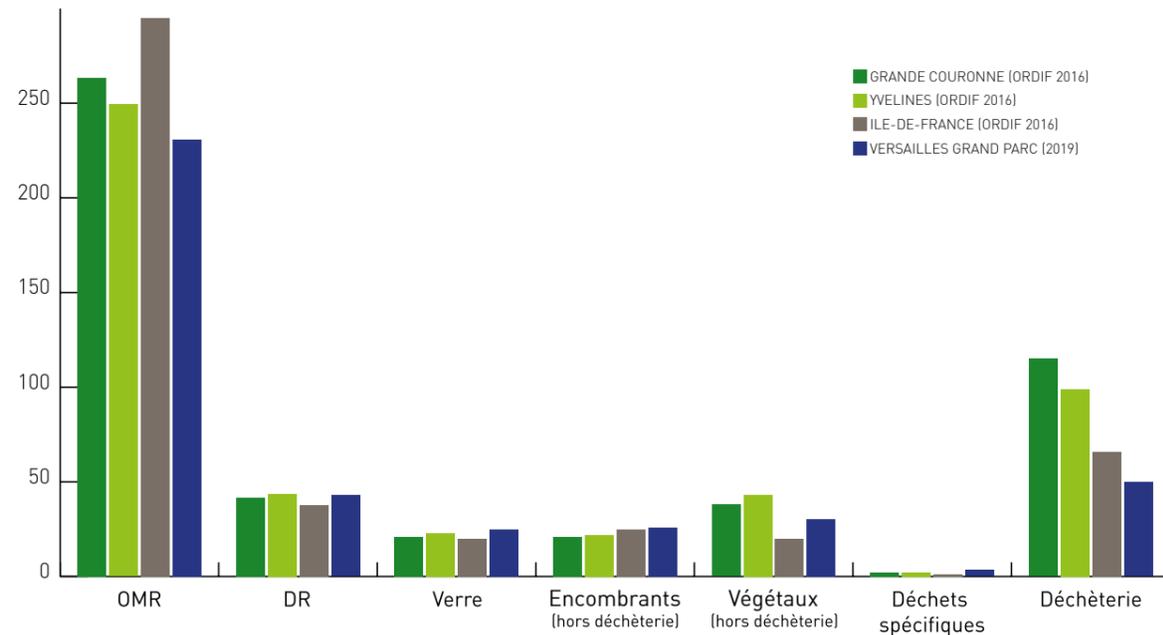
Pour plus d'informations, reportez-vous à l'annexe 8.



PRÉVENTION DES DÉCHETS

COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT AVEC LES CHIFFRES RÉGIONAUX, DÉPARTEMENTAUX (SOURCE ORDIF-ANNÉE 2016 ET VERSAILLES GRAND PARC 2019 - KG/HAB/AN)

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'annexe 9



• **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** : La production d'ordures ménagères résiduelles sur le territoire de l'agglomération est de 223 kg/hab./an. Ces performances la situent bien en-dessous des ratios ADEME 2016 pour l'habitat urbain (264 kg/hab./an) ou de ceux de la région et du département. La conduite d'un programme local de prévention des déchets permet, chaque année, de réduire ce ratio.

• **Collecte sélective** : La production de recyclables secs hors verre est de 46 kg/hab./an, ce qui situe la communauté d'agglomération bien au-dessus de la moyenne Ile-de-France 2016 (35 kg/hab./an) et des Yvelines 2016 (41 kg/hab./an).

• **Verre** : Le ratio de production du verre collecté (en porte-à-porte et en bornes de collecte déchets) sur le territoire de l'Agglo est de 30 kg/hab./an. Ce niveau de production est supérieur de 25% par rapport au ratio Ile-de-France 2016 sur ce même flux. A ce titre, Versailles Grand Parc présente une belle performance et ce malgré le passage en bornes de collecte déchets qui s'est fait progressivement sur le territoire.

• **Encombrants (hors déchèterie)** : En 2019, la collecte des encombrants en porte-à-porte sur le territoire intercommunal correspond à une production de 26 kg/hab./an, ce qui est équivalent à la moyenne régionale et est légèrement supérieur à la moyenne des collectivités en Yvelines. Cela s'explique par un niveau de service très élevé, qui pallie à un réseau de déchèteries en cours de déploiement. Ainsi, si la production d'encombrants collectés en porte-à-porte est très importante, il convient de souligner le très faible ratio de déchets collectés en déchèteries (61 kg/hab./an contre une moyenne de 98 constatée en Yvelines).

• **Déchets végétaux (hors déchèterie)** : La production de déchets végétaux collectée en porte à porte est très importante sur le territoire intercommunal. Le ratio de 30 kg/hab./an situe l'Agglo bien au-dessus de celui de l'Ile-de-France (20 kg/hab./an) mais s'explique par le cadre de vie très verdoyant que l'agglomération offre à ses habitants et un réseau de déchèteries peu développé.

L'année 2019 a été marquée par les différentes actions menées dans le cadre du nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), le déploiement d'actions liées à la labellisation de Versailles Grand Parc territoire zéro déchet, zéro gaspillage et au projet de tarification écoresponsable.

EN ROUTE VERS LE ZÉRO DÉCHET

En 2019, l'Agglo a souhaité donner plus de visibilité aux préoccupations grandissantes autour de la thématique du zéro déchet. Elle a donc mis en place une campagne ambitieuse de promotion des gestes et des démarches allant dans cette direction. Cette volonté a permis la création d'un guide zéro déchet, promouvant des gestes simples mais efficaces, à la portée de tous, mais aussi l'organisation d'une conférence lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) avec Bea Johnson. Cette démarche lancée en 2019 n'est qu'une amorce, l'objectif poursuivi par l'Agglo étant de favoriser l'émergence, dans la durée, de pratiques vertueuses afin de réduire au maximum la production des déchets.

LA TARIFICATION ÉCORESPONSABLE : POURSUITE DE LA PHASE PRÉPARATOIRE À L'EXPÉRIMENTATION

La tarification incitative s'inscrit pleinement dans la politique de Versailles Grand Parc en faveur de la protection de l'environnement et de la maîtrise des coûts. Une réduction des tonnages et une amélioration du tri sont attendues.

Suite au lancement de la phase préparatoire dans le courant de l'année 2018 (séminaire de lancement, etc.), l'année 2019 a permis de continuer la formation des agents et des élus concernés, de préparer tous les marchés nécessaires à la bonne exécution des futures prestations et de mettre en place une gouvernance du projet (différentes instances). L'objectif est de pouvoir débiter la phase de comptages dans le courant de l'année 2022.

CAMPAGNE DE CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES :

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a réalisé une campagne de 17 caractérisations d'ordures ménagères résiduelles sur son territoire, en décembre 2019 et janvier 2020, afin d'affiner sa connaissance sur sa composition et ainsi de mieux cibler les actions en faveur d'une réduction et d'une meilleure valorisation des déchets. Son objectif est de :

- définir la part valorisable et non valorisable des ordures ménagères résiduelles et ainsi mettre en place des actions de prévention et de tri adaptés ;
- suivre l'impact des collectes sélectives et des extensions consignes de tri applicables depuis fin 2019 sur une partie de son territoire, sur la composition des ordures ménagères résiduelles ;
- évaluer l'impact de la mise en place d'une tarification incitative sur le geste de tri des usagers. Une campagne d'analyse avant sa mise en place permettra également de déterminer sur quelles catégories de déchets, l'agglomération devra prévoir une communication pour améliorer le tri.

Les résultats seront analysés et communiqués en 2020.



Le programme d'actions du PLPDMA se compose de différentes actions réparties en 5 thématiques principales.

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

L'Agglo a développé des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des publics scolaires tout au long de l'année 2019, en partenariat avec les villes de Jouy-en-Josas et de Toussus-le-Noble. La communauté d'agglomération a notamment accompagné ces deux communes dans leurs projets pédagogiques en fournissant des pesons, des animations auprès des enfants, un accompagnement des équipes, etc.

L'Agglo a également développé la sensibilisation du grand public au gaspillage alimentaire. Elle a en particulier organisé une animation, le samedi 19 octobre 2019, sur le marché de Vélizy-Villacoublay proposant des recettes pratiques de cuisine anti-gaspi dispensées par un chef et une diététicienne. Les produits de récupération étaient en partie fournis par les différents marchands du marché (fruits et légumes moches, etc.).

Enfin, lors de la journée Zéro Déchet organisée lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), Versailles Grand Parc a organisé, en partenariat avec Versailles Zéro Déchet, un goûter zéro déchet en marge de la conférence de Béa Johnson.



BIODÉCHETS

• Opération compostage individuel et collectif :

En 2019, 509 composteurs ont été distribués en habitat individuel, portant le taux d'équipement en foyers individuels à 21,14% des pavillons du territoire (5 575 maisons équipées). 9 nouvelles résidences se sont lancées dans le compostage collectif, portant le total à 53 résidences depuis le début de l'opération (juillet 2012), soit environ 900 foyers participants. Tous ont bénéficié d'une formation et d'un accompagnement.

• Opération « j'adopte une poule » :

En 2019, l'Agglo a reconduit l'opération « j'adopte une poule » pour réduire les déchets. 359 poules ont ainsi été distribuées sur tout le territoire. Cette opération, qui rencontre un important succès depuis 2016 (1 200 poules pour 592 foyers équipés au total), sera à nouveau reconduite en 2020. Pour rappel, une poule peut consommer jusqu'à 150kg de déchets par an.



SENSIBILISATION DES PUBLICS

• Organisation d'ateliers de sensibilisation

auprès des publics scolaires sur les thèmes du réemploi, du tri, de la prévention et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. 85 ateliers ont été réalisés par le prestataire L&M. Les ateliers sont désormais à destinations de l'ensemble des primaires. Au total, 2 251 enfants ont ainsi été sensibilisés en 2019.



• Réalisation et distribution de l'agenda (8^{ème} édition)

sur le thème du réemploi (le réemploi, la réutilisation, la réparation, l'économie circulaire vs l'économie linéaire, la recyclerie/ressourcerie). Cinq classes du territoire ont participé à sa réalisation avec l'aide du dessinateur OTTAMI. Cette collaboration est rendue possible par le partenariat très fort liant l'Agglo au Festival BD de Buc. Des agents de la collectivité interviennent également en classe sur la partie technique et le message à véhiculer. Environ 10 000 exemplaires de l'agenda ont été distribués gratuitement aux classes de cycle 3.

• La collectivité a organisé 10 représentations de spectacles pour les écoles,

à l'occasion de la semaine européenne de développement durable (SEDD). La session a regroupé 2 219 spectateurs. Ces spectacles ont permis de sensibiliser les enfants aux thématiques suivantes : le gaspillage alimentaire, le tri, le compostage, la consommation responsable et le réemploi.



• 113 visites à destination des écoles

ont été organisées au centre de tri des déchets recyclables de Thiverval-Grignon soit 2 114 visiteurs en 2019. Ces visites permettent aux enfants de prendre conscience des enjeux liés au tri et au recyclage des déchets de manière ludique et interactive.

• L'Agglo réalise également des visites de la déchèterie de Bois d'Arcy

avec les élèves afin de les sensibiliser à la production de déchets mais également aux filières de recyclage.

EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

• Distribution d'autocollants Stop-pub pour réduire la publicité chez les particuliers :

ils permettent aux habitants de ne plus recevoir les imprimés publicitaires, tout en continuant de recevoir les informations des communes ou de l'agglomération.



Efficace à 90%, il permet d'éviter 30,7kg de déchets de papiers/foyer/an. En 2018, 17,56% des boîtes aux lettres du territoire étaient équipées de l'autocollant.

ÉVITEMENT DES AUTRES FLUX DE DÉCHETS

• Collecte des jouets :

pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), Versailles Grand Parc a organisé, en partenariat avec certaines communes du territoire, une opération de récupération de jouets d'occasion pour en faire don à des associations (les blouses roses, Nounours, Emmaüs...). La distribution auprès des associations a pu se faire grâce à l'aide active des Ressourcers. Cette opération solidaire et écologique a permis de collecter plus 60 m³ de jouets/livres.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

POURSUITE DE LA PROMOTION

En 2010, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est lancée dans une opération de promotion du compostage individuel, qui s'est étendue en 2012 au compostage collectif. Depuis 2018, l'Agglo propose le lombricompostage, aux foyers ne pouvant pas bénéficier de composteurs (faute d'un espace adapté).

L'objectif de ces actions est la valorisation à domicile des déchets organiques dans une perspective de réduction des déchets.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

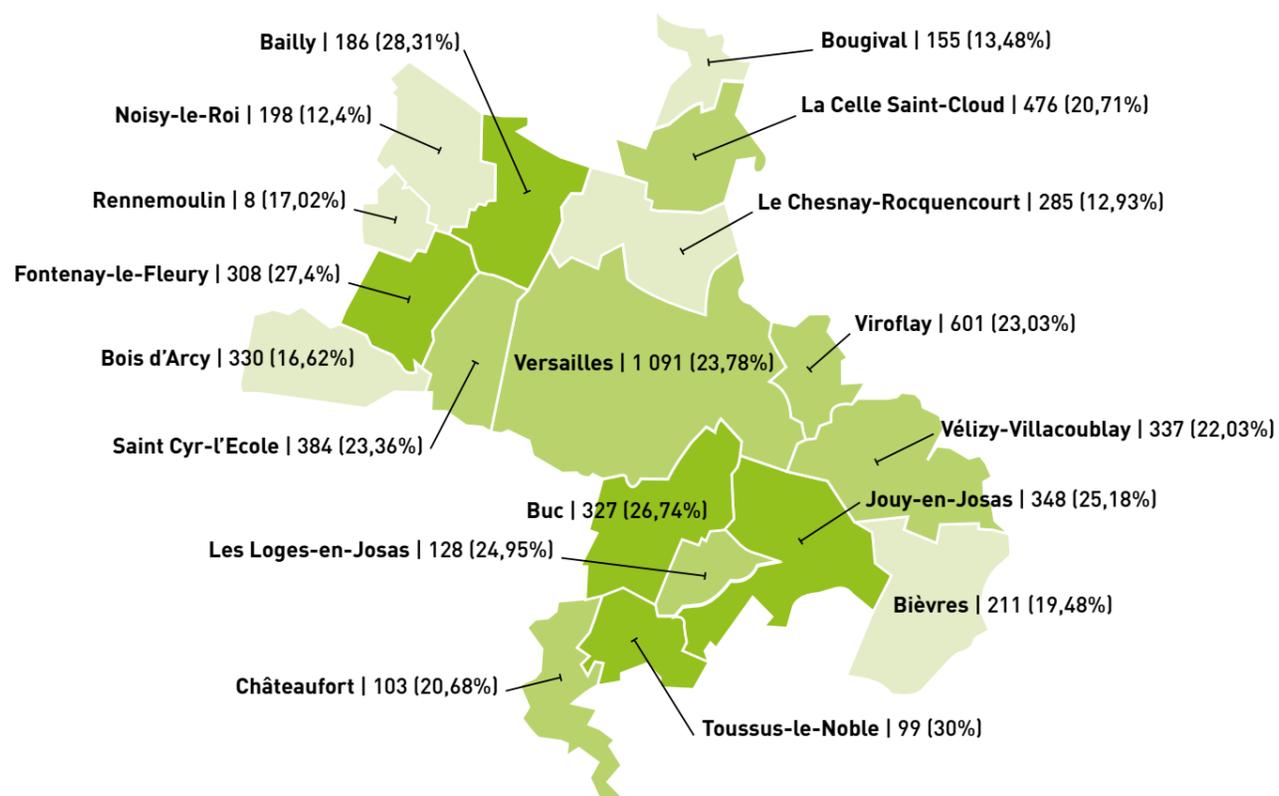
En 2019, 15 réunions d'information ont été

organisées, soit 509 composteurs distribués, portant à 5 713 le nombre de composteurs fournis par l'intercommunalité. Ainsi 21,10% des maisons individuelles sont actuellement équipées sur le territoire.

Un guide du compostage ainsi qu'un bio-seau sont remis gratuitement avec chaque composteur en contrepartie de la signature d'une convention d'engagement.

Versailles Grand Parc propose également du compostage dans les écoles. Cet accompagnement comprend, le matériel, la formation des enseignant(e)s et des ateliers en classe. Un suivi est assuré par un maître composteur.

RÉPARTITION DES MAISONS ÉQUIPÉES EN COMPOSTEUR : 5 575 (21,10%) DE 2010 À 2019



LE LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUEL

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a étendu, en septembre 2018, son action de compostage individuel. Elle propose une alternative aux administrés qui ne disposent pas d'espaces extérieurs adaptés au compostage en bac avec le lombricompostage.

Cette pratique permet de composter ses biodéchets en intérieur. Versailles Grand Parc a organisé en 2019, 10 réunions d'information qui ont permis de distribuer 247 lombricomposteurs.

COMPOSTAGE COLLECTIF

Nécessaires de par la typologie du parc de logements (77 % d'habitat vertical), des sites de compostage collectif se développent peu à peu.

En 2019, 9 nouveaux projets collectifs ont ainsi été mis en place, ce qui porte à 53 le nombre de résidences investies dans ce projet.

COMMUNE	NB DE RÉSIDENCES	NB DE FOYERS TOTAL	NB DE FOYERS VOLONTAIRES
BIÈVRES	1	164	10
BOIS D'ARCY	2	208	27
BOUGIVAL	2	203	35
BUC	1	21	5
FONTENAY-LE-FLEURY	2	144	70
JOUY-EN-JOSAS	5	1 392	89
LA CELLE ST-CLOUD	3	161	58
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	1	4	2
LES LOGES-EN-JOSAS	1	9	3
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	1	200	12
VERSAILLES	20	4 285	441
VIROFLAY	14	859	261
TOTAL	53	7 650	1 013

FOCUS

Des composteurs de quartier

La ville de Toussus-le-Noble a installé une aire de compostage collective pour les habitants. Pour gérer le site, des agents de la ville ont pu suivre une formation de référent composteur organisé par l'Agglo en novembre 2019. Les composteurs ont quant à eux été livrés en décembre, suite à la signature de la convention. L'aire a été installée en face de l'école, rue Esnault Pelterie.

Différentes étapes sont nécessaires au lancement d'un projet de compostage partagé en résidence :

- Diagnostic/étude de faisabilité par Versailles Grand Parc
- Présentation en assemblée générale par les résidents
- Obtention de l'accord du conseil syndical
- Validation par Versailles Grand Parc
- Formation des référents composteur
- Réunion d'information pour les futurs adhérents
- Signature des conventions de partenariat
- Installation des composteurs et livraison des bio-seaux

DISTRIBUTION DE COMPOST

La communauté d'agglomération organise des sessions de distribution de compost, afin de restituer aux habitants qui le désirent, les fruits de la collecte et de la valorisation des déchets végétaux. Ces distributions ont lieu au printemps et à l'automne.

Cette année, trois distributions ont été organisées. Les opérations ont permis à 507 administrés de récupérer 60 tonnes de compost.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les professionnels, peuvent également se lancer dans l'expérience du compostage ou du lombricompostage. Versailles Grand Parc les accompagne : formation, matériel et suivi. Certains d'entre eux se sont déjà lancés dans l'aventure, comme le restaurant la Mangette à Versailles ou l'hôtel Holiday in Express qui disposent de lombricomposteurs.



PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS (BACS, SACS ET BORNES DE COLLECTE DÉCHETS)

CARACTÉRISTIQUES ACTUELLES DE LA PRÉ-COLLECTE

La majorité des foyers sont actuellement conteneurisés selon la répartition présentée ci-dessous. Le principe de la présentation en sacs ou évacuation par des bornes de collecte déchets pour certains flux a été maintenu afin de résoudre les impossibilités de stockage de bacs. Certaines dispositions particulières sont propres à chaque commune.

Dans le cadre de l'optimisation des collectes, Versailles Grand Parc s'efforce d'harmoniser les modes de présentations des déchets. Ainsi, Versailles Grand Parc étend les prestations de conteneurisation à l'ensemble des communes pour chaque flux de déchets, excepté le verre qui tend à être uniquement collecté en bornes de collecte déchets.

DES BACS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX SUR LE CHESNAY COMMUNE HISTORIQUE

Jusqu'alors, les déchets végétaux du Chesnay commune historique étaient présentés dans des sacs en papier kraft. En 2019, l'Agglo a commencé à proposer aux foyers concernés d'être équipés de bacs déchets végétaux. Aussi, au 31 décembre 2019, on comptabilise 882 producteurs équipés de bacs déchets végétaux. 1 058 bacs ont été livrés en 2019.

TERRITOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC	
ORDURES MÉNAGÈRES	- Majoritairement en bacs, - Bornes de collecte déchets (11%) - Compacteurs pour certaines résidences. - Sacs sur Versailles uniquement pour les adresses non équipées de bacs (difficultés de stockage) et pour la résidence Parly 2 sur le Chesnay commune historique
EMBALLAGES ET PAPIERS	- Majoritairement en bacs - Bornes de collecte déchets (9%) - Compacteurs pour certaines résidences
VERRE	- Bacs pour les communes encore en porte à porte (résidence Parly2 sur le Chesnay-Rocquencourt et Vélizy-Villacoublay). - Bornes de collecte déchets pour les autres (85%)
DÉCHETS VÉGÉTAUX	- Bacs - Sacs sur le Chesnay commune historique - Grutage ou apport en benne pour certaines résidences/quartiers (3%)

BORNES DE COLLECTE

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc recense 881 conteneurs sur son territoire (dont 827 lui appartenant).

Versailles Grand Parc développe son parc de bornes de collecte déchets .

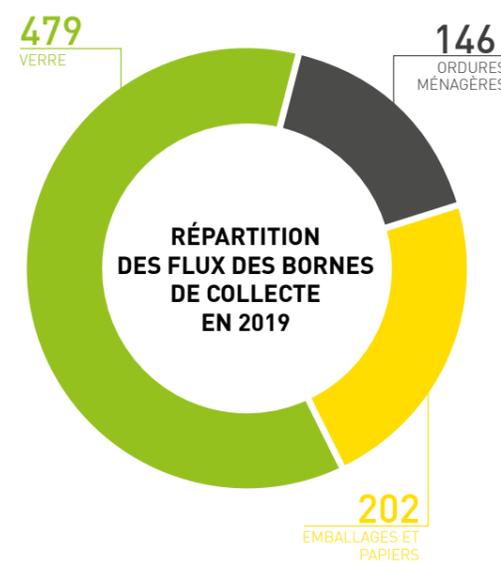
QUANTITÉ DE BORNES DE COLLECTE APPARTENANT À VERSAILLES GRAND PARC AU 31/12/2019				
	EMBAL. PAPIER	DV	OM	VE
BAILLY	0	0	0	8
BIÈVRES	4	0	6	8
BOIS D'ARCY	24	0	24	32
BOUGIVAL	0	0	0	21
BUC	3	0	3	16
CHÂTEAUFORT	2	0	1	9
FONTENAY-LE-FLEURY	18	0	25	30
JOUY-EN-JOSAS	0	0	0	19
LA CELLE ST-CLOUD	0	0	0	32
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	6	0	7	43
LES LOGES-EN-JOSAS	1	0	0	8
NOISY-LE-ROI	14	0	9	20
RENNEMOULIN	0	0	0	0
ST-CYR-L'ÉCOLE	36	0	28	51
TOUSSUS-LE-NOBLE	1	0	1	4
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	0	0	0	1
VERSAILLES	91	0	46	145
VIROFLAY	2	0	2	32
TOTAL AGGLO	202	0	146	479

DÉVELOPPEMENT DU PARC DE BORNES DE COLLECTE DÉCHETS

Versailles Grand Parc a :

- remplacé 41 bornes de collecte enterrées vétustes
- enfoui 14 bornes de collecte aériennes de flux verre
- 4 bornes de collecte déchets enterrées de flux ordures ménagères et emballages et papiers ont été installées dans une résidence sur la commune de Versailles
- 14 bornes de collecte déchets enterrées ont été installées par des aménageurs privés

Le programme de remplacement de conteneurs enterrés vétustes se poursuit sur l'agglomération en 2020 avec en prévision une vingtaine de cuves à remplacer.



En 2020, l'Agglo a pour projet de densifier le parc de bornes de collecte déchets verre sur la commune de Versailles dans le cadre d'une subvention accordée par le SYCTOM.

MAINTENANCE ET NETTOYAGE

En parallèle, pour maintenir les bornes de collecte propres et en bon état, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a réalisé 41 interventions de maintenance curative et sept campagnes de lavage dans l'année, réparties selon les sessions suivantes :

- janvier (148 cuves enterrées),
- mai (457 cuves enterrées),
- juillet (344 cuves aériennes),
- juillet (140 cuves enterrées),
- septembre (140 cuves enterrées),
- novembre (150 cuves enterrées),
- novembre (336 cuves enterrées).

PERMIS DE CONSTRUIRE

L'implantation de bornes de collecte dans l'habitat collectif et pavillonnaire est étudiée par l'agglomération dans le cadre de l'instruction de permis de construire. Ainsi, 106 permis de construire ont été instruits en 2019.

SUIVI DES RÉSIDENCES

En 2019, cinq caractérisations sur des bornes de collecte de flux emballages et papiers ont été réalisées avec le SIDOMPE pour les communes de Fontenay-le-Fleury, Bois d'Arcy et Saint-Cyr-l'Ecole. L'ensemble des bornes de collecte d'emballages et papiers collectés sur ces communes ont été analysés afin de déterminer la qualité du tri effectuée par les habitants.

Le taux d'erreurs de tri pour Fontenay-le-Fleury

- Caractérisation de mai = 18,3%
- Caractérisation de septembre = 22,29%

Le taux d'erreurs de tri pour Bois d'Arcy

- Caractérisation de juin = 16,18%
- Caractérisation de septembre = 17,34%

Le taux d'erreurs de tri pour Saint-Cyr-l'Ecole

- Caractérisation de juin = 27,75%

RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS DU SERVICE BORNES DE COLLECTE DÉCHETS :

Au cours de l'année 2019, l'Agglo a renouvelé plusieurs marchés dont celui de gestion des bornes de collecte déchets (fourniture de conteneurs enterrés, fourniture de conteneurs aériens, maintenance et lavage du parc) et le marché de prestation de génie civil pour l'enfouissement des conteneurs enterrés (ce dernier marché a été lancé en 2019 mais sera notifié en 2020).

L'Agglo a également notifié un marché d'acquisition de nouvelles sondes permettant la télé-relève du remplissage des bornes de collecte aériennes, enterrées et semi-enterrées et son logiciel associé permettant la gestion de ces bornes.

Le déploiement de ces sondes sera réalisé en 2020 avec la mise en place de la liaison avec la plateforme internet et la programmation des formations à l'outil logiciel pour les différents utilisateurs (prestataire de collecte, de maintenance et lavage, agents de Versailles Grand Parc).

Plusieurs variantes ont été intégrées à ce marché afin de pouvoir optimiser au mieux la gestion de parc ; à savoir avoir une base de données partagée et commune permettant un suivi en temps réel et un historique des interventions réalisées sur chaque conteneur.

Ce logiciel servira ainsi d'interface entre tous nos prestataires et l'Agglo et permettra notamment de :

- Mesurer le taux de remplissage des cuves plusieurs fois par jour
- D'optimiser les tournées de collecte des prestataires
- De gérer les bornes de collecte déchets avec un historique des opérations de maintenance et de lavage
- De communiquer avec un seul et même outil et de faciliter les demandes de déplacement, de signalement de débordements, etc.

MISE EN PLACE DU SUPPORT VISUELS (NUDGES ET STICKERS) SUR LES BORNES DE COLLECTE DÉCHETS ENTERRÉES ET AÉRIENNES :

L'Agglo a décidé de faire face aux nombreux dépôts sauvages sur ses bornes de collecte et de relancer le tri du verre.

Afin de pouvoir trouver des solutions efficaces, L'Agglo a décidé à tester un nouveau dispositif innovant pour réduire les dépôts sauvages retrouvés aux pieds des bornes de collecte.

L'objectif est de réduire au minimum de moitié la quantité de dépôts aux pieds des conteneurs et d'améliorer le tri du verre. En juin 2019, Versailles Grand Parc a ainsi habillé une trentaine de plateformes piétonnières, sur les communes de :

- Versailles : 2 bornes
- Le Chesnay-Rocquencourt : 8 bornes
- Fontenay-le-Fleury : 4 bornes
- Saint-Cyr-l'Ecole : 10 bornes
- Bièvres : 6 bornes

Les éléments visuels placés autour de la borne enterrée ont pour objectif d'inciter les citoyens à respecter l'espace public et à améliorer leurs gestes de tri. 3 modèles de la société SULO ont été sélectionnés (nappes, crocodiles et jardin anglais). La direction de la communication de la ville de Versailles a créé son propre visuel (jardin « Versailles ») qui a été réalisé par la société ADHEPRINT.

A la suite de la pose des Nudges, le centre de loisirs de la ville de Saint-Cyr-l'Ecole a proposé un visuel entièrement réalisé par les enfants.



À VENIR

Remplacement de la signalétique « consigne de tri » sur le parc de bornes de collecte déchets

Dans une optique de renouvellement et d'harmonisation et pour faire suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri sur certaines communes du territoire, une signalétique actualisée (la précédente datant de 2013) sera progressivement déployée à compter du 2^{ème} semestre 2020. En effet, le service communication met régulièrement à jour les consignes de tri à destination des usagers afin de rendre le geste de tri le plus intuitif possible.

L'année 2020 sera marquée par la notification du marché de conteneurs aériens destinés au verre et aux emballages et papiers ainsi que par la mise en place des nouvelles sondes sur l'ensemble des bornes de collecte dans le cadre du marché passé avec la société SIGRENEA.

Des outils de suivi ont été mis en place entre L'Agglo et les collecteurs afin de noter les évolutions des dépôts sauvages, mais à ce jour il n'est pas encore possible de conclure sur l'efficacité de ce dispositif en raison de certaines données manquantes et de l'absence de comparaison d'une année sur l'autre.

De juin à novembre 2019, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a également habillé une vingtaine de conteneurs aériens sur les communes de Versailles, Bougival et Bailly afin de relancer le tri du verre, améliorer le geste de tri, augmenter les tonnages et diminuer les dégradations.

Différentes sociétés d'habillage ont été contactées afin d'avoir des produits distincts, dans le but de trouver le meilleur support (coloris, matière, durabilité, etc.).

A ce jour, les différents supports sont en cours d'évaluation afin de conclure sur leur efficacité.

L'Agglo lancera un marché pour mettre en place de nouveaux supports sur un certain nombre de conteneurs aériens et enterrés à compter de fin 2020. Pour appuyer cette démarche, elle sollicitera des subventions auprès du conseil régional d'Ile-de-France. Cette continuité de l'expérimentation permettra notamment de vérifier la pertinence de ces supports sur les dépôts sauvages et sur la relance du tri.



BORNES DE COLLECTE TEXTILE

Versailles Grand Parc a signé une convention en 2013 avec l'éco-organisme Eco TLC qui a pour mission de percevoir et de reverser des soutiens aux collectivités sur les contributions au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles.

En juillet 2013, L'Agglo a signé une convention avec l'association Le Relais pour densifier le parc de bornes textile sur le territoire. Les textiles collectés sont triés pour être mis en vente, valorisés en matériaux d'isolation ou encore en chiffon.

En 2019, on recense 89 points de collecte des textiles (déchèteries incluses) correspondant à des bornes ou des associations. Pour obtenir un soutien financier de la part d'Eco TLC, Versailles Grand Parc doit disposer d'au moins 1 point de collecte pour 2 000 habitants sur l'ensemble du territoire d'une commune, ce qui est le cas pour neuf d'entre elles : Bailly, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin et Vélizy-Villacoublay.

NOMBRE DE BORNES DE COLLECTE (AVEC OU SANS BORNES, HORS ÉVÈNEMENTIEL)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	NOMBRE BORNE DE COLLECTE MANQUANTE POUR ATTEINDRE LE RATIO 1 BORNE POUR 2 000 HABITANTS
BAILLY	1	2	1	2	2	2	2	0
BIÈVRES	1	1	3	4	3	2	1	1
BOIS D'ARCY	4	4	4	4	5	6	6	1
BOUGIVAL	-	5	6	6	6	5	5	-1
BUC	2	2	2	2	2	2	3	0
CHÂTEAUFORT	0	0	0	1	1	1	1	0
FONTENAY-LE-FLEURY	9	9	10	10	10	8	7	0
JOUY-EN-JOSAS	5	6	6	6	6	5	4	0
LA CELLE SAINT-CLOUD	-	6	6	6	7	7	7	3
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	-	3	2	2	3	3	4	12
LES LOGES-EN-JOSAS	0	0	0	0	1	1	1	0
NOISY-LE-ROI	4	4	4	4	4	4	4	0
RENNEMOULIN	0	0	0	0	0	0	0	0
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	5	5	8	8	8	8	8	1
TOUSSUS-LE-NOBLE	0	0	0	0	0	0	0	1
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	-	-	-	7	8	10	11	0
VERSAILLES	13	17	16	16	18	23	24	20
VIROFLAY	0	2	0	2	1	1	1	7
TOTAL AGGLO	44	66	68	80	85	88	89	45
RÉALISATION DES OBJECTIFS ECO-TLC	47,83%	54,55%	56,20%	60,61%	64,39%	66,67%	66,91%	-



En 2019, au global 1 nouvelle borne de collecte textile a été installée :

- 1 borne a été retirée sur la commune de Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas et Bièvres
- 1 borne a été ajoutée sur la commune de Buc ainsi que sur Versailles
- 1 boutique/point de vente a été ajoutée sur la commune du Chesnay-Rocquencourt
- 2 nouvelles boutiques/points de vente sont recensées comme point de collecte sur Vélizy, mais une association n'existe plus.

N.B. : Fin 2018 la mini-déchèterie du Chesnay-Rocquencourt a ouvert ses portes mais n'a pas pu être équipée de borne textile, ce qui explique l'absence de données pour l'année 2019.

En 2019, 792 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire hors bornes situées en déchèteries,

soit une augmentation de 2 % par rapport à 2018. Le ratio est de 2,99 kg/habitant ce qui est performant en comparaison du ratio de collecte national et d'Ile-de-France (source ORDIF 2014) qui sont respectivement de 2,6 kg/habitant et 1,9 kg/habitant.

Les bornes de collecte textile situées dans les déchèteries (Bois d'Arcy et l'éco-point de Bièvres) sont affectées aux communes accueillant ces structures.

Pour améliorer encore la qualité du recyclage et en partenariat avec l'association Le Relais, des bornes de collecte de vêtements ont été disposées lors de brocantes organisées dans les communes des Loges-en-Josas (avril), de Châteaufort (avril), Buc (juin), Viroflay (juin) Bois-d'Arcy (juin), La Celle Saint-Cloud (septembre), Le Chesnay-Rocquencourt (juin et septembre) et Bièvres (octobre). 3,70 tonnes de vêtements ont ainsi été collectées à ces occasions.

ÉVOLUTION DES TONNAGES TEXTILES SUR LE TERRITOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BORNES HORS DÉCHÈTERIE	429	469	612	622	721	759	776	792
DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY	3,03	7,17	10,44	9,27	13,29	17,11	20,9	28,15
DÉCHÈTERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT (→ 2018)	0	0	7,5	8,43	8,86	10,74	12,95	-
ECOPOINT DE BIÈVRES	0	0	0	0,01	2,18	2,87	3,72	5,37

BORNES PETITS APPAREILS EN MÉLANGE

En 2019, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a lancé, en partenariat avec Ecologic, une expérimentation de la collecte des Petits Appareils en Mélange (ou PAM), pour une durée d'un an (jusqu'en septembre 2020). L'objectif est de proposer un service de proximité aux habitants dans le but de récupérer un maximum de petits électroménagers (sèche-cheveux, rasoir...), qui sont souvent déposés dans les ordures ménagères ou dans les encombrants, alors qu'ils pourraient être mieux valorisés. L'Agglo dispose actuellement de 9 bornes sur les communes de Bailly, Bougival, Buc, Jouy-en-Josas, Noisy-le-Roi et Versailles

(localisation sur le site versaillesgrandparc.fr).

Avec 2,7 tonnes de PAM collectés, les résultats de la première phase de test de 6 mois ont été prometteurs. C'est pourquoi l'intercommunalité et l'Eco-organisme ont décidé conjointement de poursuivre le test sur une nouvelle période de 6 mois soit jusqu'au 30 septembre 2020.

Ce prolongement de la phase d'expérimentation permettra d'avoir plus de visibilité sur la viabilité de ce système de collecte afin de le développer ou non dans le futur.

COLLECTE DES DÉCHETS

Les habitants des communes sont collectés en porte à porte dans le cadre d'un marché public attribué au groupement Nicollin/Sepur (cf. carte page 5).

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La fréquence de la collecte des ordures ménagères est hétérogène sur le territoire. La densité, la structuration de l'habitat et des commerces expliquent ces différences.

Ainsi, si certaines communes bénéficient jusqu'à 4 collectes par semaine pour les ordures ménagères, la majorité dispose d'une collecte 2 fois par semaine.

LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Les emballages et papiers sont ramassés en moyenne 1 fois par semaine sur le territoire.

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Afin d'adapter le ramassage des végétaux aux périodes de production de déchets (chute de plus en plus tardive des feuilles, ramassage des sapins en janvier et besoin d'une reprise plus précoce des interventions hebdomadaires), les déchets végétaux sont collectés de façon hebdomadaire de la semaine 11 à la semaine 50. Le service est ensuite interrompu. Toutefois une collecte spéciale (pour notamment les sapins) sera organisée en hiver semaine 2. Il n'y a pas de collecte en février, le 1^{er} mai, ni la semaine du 15

août (semaine 33) en raison de la faible production constatée à ces périodes.

A noter, sur certaines résidences, la collecte des déchets végétaux des particuliers se fait par grutage (nombre de collecte variable selon le type de résidences).

LE VERRE

Dans un souci d'optimisation, la collecte du verre est essentiellement réalisée en bornes de collecte. Seule la commune de Vélizy-Villacoublay est encore collectée en porte à porte.

LES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont collectés sur la quasi-totalité des communes une fois par mois en systématique. A l'exception des communes du Chesnay commune historique et du secteur collectif de Vélizy-Villacoublay (2 fois/mois) et Versailles (1 fois par semaine). A noter qu'une collecte sur rendez-vous a été maintenue sur la commune du Chesnay commune historique pour les encombrants de l'habitat individuel.

PARTICULARITÉS DE COLLECTE

A noter, sur certaines résidences de Versailles Grand Parc, des collectes spécifiques existent (cf. annexe 4).

LA FRÉQUENCE DE COLLECTE EN PORTE À PORTE DES DÉCHETS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Les fréquences de collecte en porte-à-porte sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces fréquences sont susceptibles d'évolution dans le cadre de la politique de Versailles Grand Parc, d'optimisation et d'homogénéisation des services.

	SECTORISATION	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES ET PAPIERS	DÉCHETS VÉGÉTAUX	VERRE	ENCOMBRANTS	
BAILLY	Pavillon	C2	C1	C1	-	1 fois / mois	
	Collectif	C3	C1	-	-	1 fois / mois	
BIÈVRES	Commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois	
BOIS D'ARCY	2 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois	
BOUGIVAL	2 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois	
BUC	Commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois	
CHÂTEAUFORT	Commune	C1	C1	C1	-	1 fois / mois	
FONTENAY-LE-FLEURY	2 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois	
JOUY-EN-JOSAS	Commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois	
LA CELLE ST-CLOUD	7 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois	
		Zone violette	C4	C1	C1	-	2 fois / mois
		Zone rose	C2	C1	C1	Résidence Parly 2	2 fois / mois
		Zone orange	C2	C1	C1		2 fois / mois
Zone bleue	C3	C2	C1	-	2 fois / mois		
LES LOGES-EN-JOSAS	Commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois	
NOISY-LE-ROI	Commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois	
RENNEMOULIN	Commune	C1	C1	C1	-	1 fois / mois	
ROCQUENCOURT COMMUNE HISTORIQUE	Commune	C3	C1	C1	Résidence Parly 2	1 fois / mois	
ST-CYR-L'ÉCOLE	2 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois	
TOUSSUS-LE-NOBLE	Commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois	
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	2 secteurs	C2	C1	C1	2 fois / mois	Collectif : 2 fois / mois	
						Pavillons : 1 fois / mois	
VERSAILLES	10 secteurs	C4	C1	C1	-	C4	
VIROFLAY	2 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois	

Cx = x collectes par semaine



MON SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS À LA LOUPE !

Un habitant de Versailles Grand Parc produit 358 kg/an de déchets.

Savez-vous ce qu'ils deviennent une fois collectés et comment est financé le cycle de vie de nos déchets ?



Que finance ma taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ?

- mes bacs, mon composteur...
- la collecte et le transport des déchets
- le traitement dans les filières appropriées
- l'installation de points d'apport volontaire
- le réseau de déchèteries
- la gestion des dépôts sauvages

DESSERTE POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 2019

	HABITANTS CONCERNÉS PAR LA COLLECTE DES BORNES DE COLLECTE (COMPACTEUR ET GRUTAGE COMPRIS)					HABITANTS CONCERNÉS PAR LA COLLECTE EN PAP				
	EMBAL. PAPIERS	DV	OM	VE	OE	EMBAL. PAPIERS	DV	OM	VE	OE
BAILLY	0	0	0	3 826		3 826	3 826	3 826	0	3 826
BIÈVRES	488	0	613	4 628		4 140	4 628	4 015	0	4 628
BOIS D'ARCY	2 055	0	2 055	14 703		12 648	14 703	12 648	0	14 703
BOUGIVAL	0	0	0	8 749	759	8 749	8 749	8 749	0	7 990
BUC	300	0	300	5 781		5 481	5 781	5 481	0	5 781
CHÂTEAUFORT	250	0	125	1 380		1 130	1 380	1 255	0	1 380
FONTENAY-LE-FLEURY	6 783	0	6 783	13 437	2 500	6 654	13 437	6 654	0	10 937
JOUY-EN-JOSAS	0	0	1 500	8 257		8 257	8 257	6 757	0	8 257
LA CELLE ST-CLOUD	0	5 675	4 500	20 973	4 500	20 973	15 298	16 473	0	16 473
LE CHESNAY COMMUNE HISTORIQUE	0	0	0	12 046		28 001	28 001	15 945	28 001	28 001
LES LOGES-EN-JOSAS	690	0	690	1 418		2 633	3 323	2 633	1 905	3 323
NOISY-LE-ROI	18	0	0	1 567		1 549	1 567	1 567	0	1 567
RENNEMOULIN	935	550	810	7 581	525	6 646	7 031	6 771	0	7 056
ROCQUENCOURT COMMUNE HISTORIQUE	0	0	0	112		112	112	112	0	112
ST-CYR-L'ÉCOLE	4 601	0	4 601	18 084		13 483	18 084	13 483	0	18 084
TOUSSUS-LE-NOBLE	125	1 185	125	1 185		1 060	1 185	1 060	0	1 185
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	0	0	0	185		21 517	21 517	21 517	21 332	21 517
VERSAILLES	10 904	0	5 779	85 346		74 442	85 346	79 567	0	85 346
VIROFLAY	220	0	220	16 034		15 814	16 034	15 814	0	16 034
TOTAL AGGLO	27 369	7 410	28 101	225 302	8 284	237 115	257 074	236 383	39 182	256 200
% POPULATION DESSERVIE	10%	3%	11%	85%	3%	90%	98%	89%	15%	97%

POUR ALLER PLUS LOIN

Renouvellement du marché de collecte et traitement des déchets

Versailles Grand Parc a lancé la consultation début 2019 de son nouveau marché de collecte

et traitement des déchets. Dans ce cadre, l'Agglo sera particulièrement attentive à la qualité du service rendu aux habitants de son territoire, mais aussi à la maîtrise des coûts en optimisant les circuits et les moyens alloués tout en protégeant l'environnement.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les ordures ménagères issues de notre territoire sont envoyées sur 3 installations et font l'objet d'une valorisation énergétique.

	SITRU CARRIERES-SUR-SEINE (78)	SYCTOM ISSY-LES-MOULINEAUX (92)	SIDOMPE THIVERVAL-GRIGNON (78)
INSTALLATION	UVE du SITRU Carrières-sur-Seine (78)	UVE du SYCTOM (ISSEANE) Issy-Les-Moulineaux (92)	UVE du SIDOMPE Thiverval-Grignon (78)
CAPACITÉ	123 000 t/an	510 000 t/an	243 000 t/an
TONNAGE TOTAL	Tonnages incinéré ≈ 114 000 t Tonnages réceptionnés usine 123 600 t	Tonnages incinéré ≈ 470 000 t	Tonnages incinérés = 169 896 t
RÉPARTITION DES TONNAGES	Tonnages SITRU < 90 000 t dont tonnages Versailles Grand Parc ≈ 7 000 t + tonnages tiers (Apports Syctom + Apports privés gérés par le délégataire)	Tonnages SYCTOM ≈ 470 000 t Versailles Grand Parc ≈ 29 700 t	Tonnages SIDOMPE = 114 972 t Versailles Grand Parc ≈ 23 553 t y compris refus de tri + tonnages tiers
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	Électricité + Chaleur Turbo-alternateur de 2,9 MW Réseau de chaleur : 4 000 équivalents logements	Électricité + Chaleur Turbo-alternateur de 52 MW Réseau de chaleur ≈ 80 000 équivalents logements	- Électricité : Production électricité : 79 Gwh - Chaleur : Production: 107 GWh - Turbo-alternateur de 17 MW : - Electricité vendue à EDF : 63 GWh, - Electricité auto-consommée : 16 GWh - Réseau de chaleur : 5 500 équivalents logements soit 49 GWh vendus et chaleur valorisée en interne à l'UVE 58 GWh
PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (<60% = FILIÈRE D'ÉLIMINATION)	33,2 % hors autoconsommation de vapeur	86% hors énergie produite et autoconsommée (avec facteur de correction climatique FCC de 1,25)	83,40%
SOUS-PRODUITS	Mâchefers : 18,5 % REFIOM : 3,3 % Sous-produits valorisés : 85 %	Mâchefers : 15,8 % (par rapport à Tincinéré) REFIOM : 2,4 % (par rapport à Tincinéré) PSR valorisés (sur usine RESOLEST) : 89 % (par rapport à Tpsr évacués)	Mâchefers : 16,2% du tonnage incinéré REFIOM : 3,4 % du tonnage incinéré Sous-produits valorisés : 82,8 % (représentant 100% des mâchefers en technique routière)
REJET ET TRAITEMENT DES FUMÉES	Voie sèche Valeur limite d'émissions NOx : 80 mg/Nm ³	Voie Sèche Réacteur catalytique «DeNOx» Campagne de biosurveillance Valeur limite d'émissions Nox : 70 mg/Nm ³	Voie sèche Valeur limite d'émissions NOx : 80 mg/Nm ³ appliqué à 100% du tonnage à compter du 01/06/2019
CERTIFICATION	ISO 14001	ISO 14001, ISO 50001	ISO 50001 (depuis le 01/01/2019), OHSAS 18001
AUTRES		Transport par voie d'eau des mâchefers	Travaux d'optimisation énergétique terminés le 27/12/2020

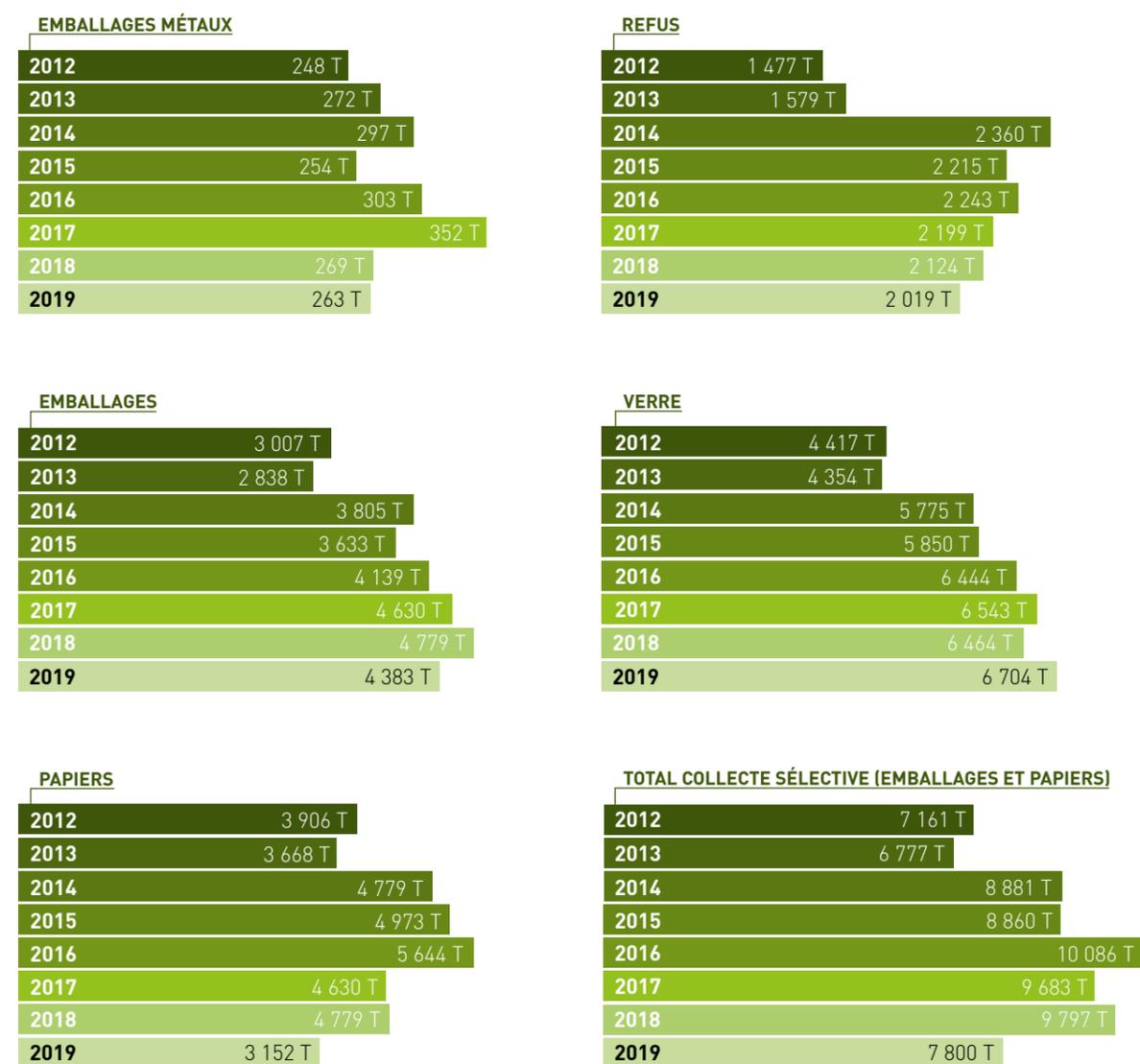
TRI ET VALORISATION

Après la collecte, les emballages (cartons, plastiques, aluminium ou acier) et papiers sont transportés jusqu'aux centres de tri. Ils sont alors triés par catégorie de matériaux puis expédiés vers des filières de recyclage.

Les refus de tri (erreurs de tri faites par l'habitant) sont orientés vers une filière de valorisation énergétique (voir ci-contre).

ÉVOLUTION DU TONNAGE DE MATIÈRE VALORISÉE

Le tonnage des matières recyclées baisse depuis 2016. Si les flux verre, végétaux et encombrants semblent se maintenir, ce n'est pas le cas des emballages et papiers.





En 2019, 2 centres de tri ont accueilli la collecte sélective issue des déchets ménagers de Versailles Grand Parc :

LE CENTRE DE TRI DE THIVERVAL-GRIGNON (GÉRÉ PAR LE SIDOMPE)

4 378,60 tonnes d’emballages et papiers issus de L’Agglo réceptionnés en 2019 avec un taux moyen de refus (erreurs de tri) de 20,85%. A noter que la moyenne du SIDOMPE en 2018 était de 14,64%.

LE CENTRE DE TRI DE NANTERRE (GÉRÉ PAR LE SYCTOM)

6 480,62 tonnes d’emballages et papiers issus du Chesnay commune historique, Vélizy-Villacoublay et Versailles réceptionnés en 2019 avec un taux moyen de refus de 21,16%. A noter que la moyenne du SYCTOM était de 26,80% en 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les emballages et papiers issus des communes du SITRU sont acheminés au centre de tri de Nanterre (convention SITRU/SYCTOM). Ainsi 1 175,46 tonnes d’emballages et papiers issus des communes du SITRU ont été réceptionnés en 2019 avec un taux moyen de refus de 18,36%. A noter que la moyenne du SITRU en 2017 était de 27,39%.

A noter que le centre de tri de Nanterre a fermé en novembre 2019 pour des travaux de modernisation et d’augmentation de capacité (durée prévisionnelle d’un an) afin de pouvoir accueillir les collectes sélectives en extension des consignes de tri (ECT). Pour assurer la continuité de service, le SYCTOM a proposé de trier en attendant les emballages et papiers :

- Pour Bougival et La Celle Saint-Cloud (SITRU) au centre de tri de Derichebourg à Nanterre, compatible avec l’ECT
- Pour Versailles, le Chesnay commune historique et Vélizy-Villacoublay sur l’un des autres centres de tri, en fonction de leurs capacités, compatibles avec l’ECT dont principalement Paris 15 et Paris 17.

ERREURS DE TRI DES EMBALLAGES ET PAPIERS

La qualité du tri est observée lors de caractérisations effectuées par les syndicats de traitement sur les bennes emballages et papiers de notre territoire.

Le taux de refus (erreurs de tri) qui avait régulièrement baissé entre 2010 et 2013 est remonté en 2014 dépassant les 20%. Aussi, à partir de 2015 de nouvelles campagnes de sensibilisation ont été menées permettant une baisse des erreurs de tri dès 2015 (19,9%).

Malheureusement, une augmentation du taux de refus s’observe à nouveau en 2019 (20,06 %).

ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS

MOYENNE VERSAILLES GRAND PARC	
2010	22,28%
2011	19,35% (Intégration des communes de Noisy-le-Roi, Bailly et Renne-moulin)
2012	19,66%
2013	19,32% (Intégration de la commune de Châteaufort)
2014	20,18% (Intégration des communes du Chesnay, Bougival et La Celle Saint-Cloud)
2015	19,87%
2016	18,54% (Intégration de la commune de Vélizy-Villacoublay)
2017	19,05%
2018	18,64%
2019	20,06% (Fusion le Chesnay et Rocquencourt)



TAUX DE REFUS EN 2019

	TAUX DE REFFUS
BAILLY	19,94%
BIÈVRES	21,53%
BOIS D'ARCY	19,02%
BOUGIVAL	20,14%
BUC	21,86%
CHÂTEAUFORT	23,97%
FONTENAY-LE-FLEURY	19,79%
JOUY-EN-JOSAS	20,28%
LA CELLE SAINT-CLOUD	19,65%
LE CHESNAY COMMUNE HISTORIQUE	NR*
LES LOGES-EN-JOSAS	16,92%
NOISY-LE-ROI	18,33%
RENNEMOULIN	24,97%
ROCQUENCOURT COMMUNE HISTORIQUE	21,91%
ST-CYR-L'ÉCOLE	23,76%
TOUSSUS-LE-NOBLE	23,52%
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	NR*
VERSAILLES	NR*
VIROFLAY	20,17%
MOYENNE VERSAILLES GRAND PARC	20,06%

*NR = Non réalisé (en cause les grèves de fin d’année 2019)

CAMPAGNE DE SUIVIS QUALITÉ TRI

La direction environnement de Versailles Grand Parc mène depuis de nombreuses années des suivis qualité tri (c’est-à-dire des contrôles réguliers de bacs d’emballages et papiers) et tente par ce biais de sensibiliser les usagers aux consignes de tri en vigueur sur le territoire (en apposant des scotchs « erreur de tri » sur les bacs comportant des déchets non-conformes).

En 2019, 68 suivis de collecte des emballages et papiers ont été effectués par la société OPTAE (prestataire de la collectivité), afin de sensibiliser les usagers aux consignes en vigueur sur le territoire.

Les communes ont bénéficié entre 2 et 3 suivis (selon les performances de tri). Ainsi ont bénéficié de trois suivis qualité tri : Bièvres, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Renne-moulin, Saint-Cyr-L’Ecole et Toussus-le-Noble.

A noter que sur les 3 907 bacs contrôlés lors des suivis, 1 386 bacs ont fait l’objet d’un échantillonnage (c’est-à-dire qu’un échantillon de petites erreurs de tri commises par l’usager a été scotché sur le couvercle après collecte des déchets afin que ce dernier puisse à l’avenir corriger son geste du tri) et 1 421 bacs ont été refusés à la collecte, en raison de la présence d’un trop grand nombre de déchets incompatibles avec la collecte dans le conteneur.

Ont été relevées 47 adresses dites ‘récurrentes’ qui ont présenté des erreurs de tri à chaque suivi réalisé.

Enfin, les communes de Versailles, la Celle Saint-Cloud, Bougival, Vélizy-Villacoublay et le Chesnay commune historique passant en extension des consignes de tri fin 2019, une analyse des taux de remplissage des bacs a également été effectuée.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION EN PORTE-À-PORTE

Si le scotchage des bacs d'emballages et papiers lors des suivis qualité tri apporte une réponse personnalisée à l'utilisateur résidant en pavillon, ces derniers ont de faibles impacts en habitat collectif. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a donc souhaité mener en complément de ces suivis, une campagne de sensibilisation en porte-à-porte auprès des résidences du territoire où des erreurs de tri ont, le plus fréquemment, été relevées.

Ayant déjà effectuée par le passé plusieurs opérations de sensibilisation en porte-à-porte sur les communes du Chesnay-Rocquencourt, de Vélizy-Villacoublay et de Versailles (grâce au concours du SYCTOM), Versailles Grand Parc a conclu un marché avec la société TERRAVOX afin de rééditer l'initiative en 2019

et mobiliser ainsi plusieurs éco-animateurs sur les communes de Saint-Cyr-L'École, Fontenay-le-Fleury et Jouy-en-Josas.

Sur les 2817 logements visés sur ces trois communes, c'est au total 1 715 logements qui ont été approchés par les éco-animateurs (soit plus de 60% de personnes rencontrées).

Afin d'accompagner le geste du tri des usagers, des sacs de pré-collecte ainsi que des roues du tri ont été remis aux habitants qui en ont fait la demande en fin de rencontre avec les éco-animateurs. A l'issue des opérations de sensibilisation en porte-à-porte un courrier de boitage récapitulant les consignes de tri accompagné du guide du tri de l'agglomération a été remis à l'ensemble des logements visés.



EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES PLASTIQUES

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et Feuille de Route Économie Circulaire fixe des objectifs de performance de recyclage matière et impose une généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques (souples et rigides) sur l'ensemble du territoire français avant 2022.

Il s'agit d'intégrer dans les consignes de tri non seulement les bouteilles et flacons comme actuellement mais également les pots, barquettes, sacs et sachets ainsi que les films plastiques. Ce message simplifié « tous les emballages et papiers se trient » devrait permettre d'atteindre de meilleures performances de tri.

L'extension des consignes de tri nécessitera des ajustements sur les volumes de bacs mais surtout de disposer d'un centre de tri adapté capable, à la fois, d'accepter plus de déchets mais aussi de séparer des objets de taille et de forme très différentes. Cet objectif ambitieux ne peut être atteint qu'avec une modernisation profonde des équipements de tri.

La mise en œuvre sur le territoire de Versailles Grand Parc est intervenue fin 2019 pour les communes de Bougival et La Celle Saint-Cloud (appartenant au SITRU) et début 2020 pour les communes du Chesnay commune historique, Vélizy-Villacoublay et Versailles (SYCTOM de Paris).

Cette modification des consignes interviendra à l'horizon 2022 pour toutes les autres communes du territoire (SIDOMPE).

Les emballages et papiers de Bougival, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay commune historique, Vélizy-Villacoublay et Versailles seront triés, dans un premier temps, dans le centre de tri de Paris XVII compatible avec l'Extension des Consignes de Tri (ECT) puis dans le centre de tri de Nanterre, une fois ce dernier modernisé.

Les barèmes financiers (soutiens de l'Eco-Organisme CITEO) prévoient une diminution des recettes en cas de non application de l'extension des consignes de tri plastiques par les collectivités signataires du contrat. Aussi, indépendamment de l'enjeu de simplification pour l'utilisateur et de l'intérêt environnemental, la mise en œuvre de ces nouvelles consignes est essentielles pour une maîtrise des coûts.

Pour soutenir les collectivités locales dans cette démarche, CITEO a publié en mars 2019 un 3^{ème} appel à candidature pour le déploiement de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques. Si nos candidatures sont retenues (Versailles Grand

Parc/SYCTOM/SITRU), ce projet permettra aux syndicats de bénéficier d'une bonification du soutien versé par CITEO pour la valorisation des plastiques de 60€, soit 660€ par tonne triée (y-compris pour les nouvelles catégories de plastiques triés).

Dans cette optique, L'Agglo a mis en place un plan d'actions pluriannuel, avec l'aide des deux syndicats de traitement, comprenant :

→ Une campagne de communication et de sensibilisation qui inclut :

- la diffusion au dernier trimestre 2019, à toute la population concernée, d'un courrier d'information et d'un MÉMO TRI précisant les nouvelles consignes de tri accompagnées d'un nouvel autocollant consignes de tri pour les bacs emballages et papiers et d'un autocollant consignes pour les bacs ordures ménagères
- Le boitage du nouveau guide du tri courant janvier 2020 ;
- La préparation et l'envoi de communiqués de presse aux communes pour diffusion sur leurs supports de communication (site internet et magazine municipal)
- La mise à jour de tous les supports de communication (site internet, guide du tri particuliers et professionnels, autocollants bacs, panneaux locaux poubelles, signalétique bornes de collecte déchets, sacs précollecte, scotch erreurs de tri...) ;
- La réalisation d'animations dans des écoles élémentaires ;

→ Le volet opérationnel qui prévoit l'ajustement des dotations de bacs multi-matériaux à la demande des usagers.

Le succès du passage aux consignes de tri élargies reposera aussi sur l'engagement de tous les acteurs de la chaîne : en amont avec l'éco-conception des emballages jusqu'en aval avec la recyclabilité des matériaux.

Les objectifs de l'extension des consignes de tri :

- S'inscrire dans la dynamique d'harmonisation nationale des consignes de tri,
- Améliorer les performances de tri des emballages ménagers et papiers,
- Simplifier le geste de tri pour les usagers,
- Réduire le taux de refus de tri des emballages et papiers (hors verre). Une partie des refus feraient ainsi l'objet d'un recyclage,
- Augmenter les performances de collecte et les performances de recyclage.

DÉCHÈTERIES ET POINTS DE COLLECTE

Versailles Grand Parc propose un service de déchèteries et de points de collecte pour les déchets non ramassés en porte-à-porte et permet ainsi une meilleure valorisation des encombrants (bois, ferraille, carton...).

Ces services sont composés en 2019 de :

- Six déchèteries desservant les communes du territoire (cf. tableau ci-dessous)
- Points de collecte réguliers pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les déchets toxiques (DDS). Ces solutions transitoires, accessibles à tous les habitants de Versailles Grand Parc, permettent d'offrir une alternative de proximité pour des déchets non collectés en porte à porte (cf. annexes 5 et 6).

La fréquentation de ces points de collecte est très variable : entre 60 et 900 personnes/an selon les permanences.

A noter que les habitants de Buc, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble et Vélizy-Villacoublay ont la possibilité de déposer des déchets gravats et tout venant au centre de transfert de Nicollin situé à Buc.

En 2019, l'ensemble de ces points de collecte hors déchèteries fixes a permis de collecter 62 tonnes de déchets toxiques soit 7 tonnes de plus qu'en 2018 et 53 tonnes de DEEE soit 3 tonnes de moins qu'en 2018.

LE RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES (CF. ANNEXE 7)

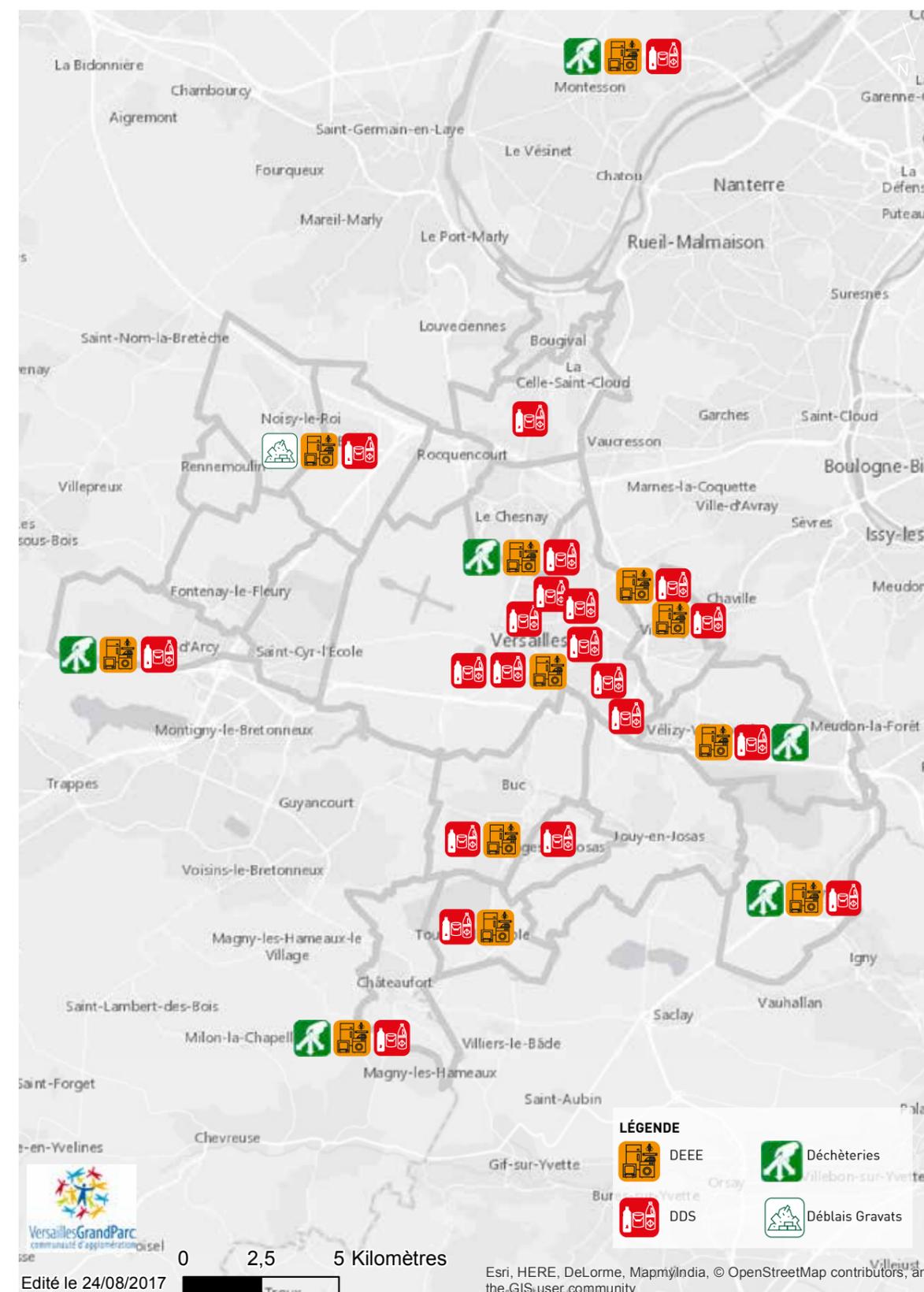
Une déchèterie est un équipement soumis à la réglementation des « installations classées » pour la protection de l'environnement. C'est un lieu de collecte en apport volontaire, clos et gardienné, où les usagers peuvent apporter les déchets en grandes quantités, encombrants ou de nature dangereuse. Cet équipement permet de développer au maximum les mécanismes du recyclage (tri) et de valorisation des déchets ménagers.

Elles complètent le dispositif de collecte et permettent de sensibiliser les habitants au tri de leurs déchets.

DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE EN 2019

	ADRESSE	COMMUNES DESSERVIES	EXPLOITANT	MODALITÉS D'ACCÈS
BOIS D'ARCY	rue Abel Gance, Zac de la Croix Bonnet Bois d'Arcy	Ensemble des communes du territoire	Versailles Grand Parc	20 passages/an sans limite de volume Sur présentation d'une carte d'accès
ÉCOPOINT DE BIÈVRES	27 route de Jouy Bièvres	Bièvres Jouy-en-Josas	Versailles Grand Parc	2m³/semaine sur présentation d'une pièce d'identité ou justificatif de domicile
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	37 rue Caruel de Saint Martin Le Chesnay-Rocquencourt	Le Chesnay- Rocquencourt Versailles	Versailles Grand Parc	20 passages/an sans limite de volume Sur présentation d'une carte d'accès
MINI DÉCHÈTERIE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY	23 avenue Robert Wagner Vélizy-Villacoublay	Vélizy-Villacoublay	Versailles Grand Parc	Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
CARRIÈRES-SUR-SEINE	1 rue de l'Union Carrières-sur-Seine	Bougival La Celle Saint-Cloud	SITRU	15 passages / an dans la limite de 3 tonnes Sur présentation d'une carte d'accès
MAGNY-LES-HAMEAUX	Rue de la Planète Bleue Rond Point de Gomberville Magny-les-Hameaux	Châteaufort	Magny-les-Hameaux	2m³/jour sur présentation d'une carte d'accès

CARTE DU RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES ET DES PERMANENCES DU TERRITOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2019



LES CHIFFRES CLÉS

Les déchèteries intercommunales sont très fréquentées par les usagers du territoire et enregistrent chaque année des apports plus importants. La déchèterie de Bois d'Arcy attire également les particuliers et professionnels des communes non adhérentes ne disposant pas d'accès en déchèterie. Afin de privilégier l'accès aux particuliers de l'agglomération, notamment le week-end et de suivre au mieux les apports de chacun, un contrôle d'accès par carte est en place sur les déchèteries de Bois d'Arcy et du Chesnay-Rocquencourt.

- L'accès est gratuit pour les particuliers qui sont limités à 20 passages par an sans limitation de volume. Une carte d'accès est éditée par foyer.
- Les apports des professionnels sont payants.
- 4 990 cartes ont été éditées donnant l'accès à la déchèterie de Bois d'Arcy, dont 2 446 permettant également l'accès à la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt. Au total 37 813 cartes ont été créées depuis 2012 avec une augmentation de 15% entre 2018 et 2019.

PRINCIPAUX DÉCHETS ACCEPTÉS SUR LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

	BOIS D'ARCY	ECOPOINT	LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	VÉLIZY-VILLACOUBLAY
TOUT VENANT INCINÉRABLE	•	• (benne tout venant)	• (benne encombrants)	
TOUT VENANT NON INCINÉRABLE	•	• (benne tout venant)	• (benne encombrants)	
MÉTAUX	•	•	• (benne encombrants)	
DÉCHETS VÉGÉTAUX	•	•	•	
CARTON	•	•	•	
GRAVATS	•	•	•	
BOIS	•	•	• (benne encombrants)	
MOBILIER (BENNE SPÉCIFIQUE ECO MOBILIER)	•			
DÉCHETS TOXIQUES (PEINTURE, COLLE, VERNIS, ENGRAIS, PHYTOSANITAIRE, SOLVANT, AÉROSOL, ACIDE....)	•	•	• (samedi uniquement)	•
HUILE DE FRITURE	•	•	• (samedi uniquement)	•
HUILE DE VIDANGE	•			•
CAPSULES DE CAFÉ	•	•		
BOUEILLE DE GAZ, BOUEILLE D'OXYGÈNE, EXTINCTEUR	•			
BATTERIES, PILES	•	•	• (samedi uniquement)	•
PNEUS VÉHICULES LÉGERS	•			•
FILTRE À HUILE	•	•	• (samedi uniquement)	•
CARTOUCHES D'ENCRE	•	•	• (samedi uniquement)	•
RADIOGRAPHIES, MÉDICAMENTS	•	•		•
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	•	•	•	•
LAMPES, NÉONS, TUBES FLUORESCENTS	•	•		•
TEXTILES	•	•		
EMBALLAGES ET PAPIERS	•			
VERRE	•			
BOUCHONS	•	•		
MATÉRIEL MÉDICAL	•			

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
NOMBRE DE CARTE D'ACCÈS CRÉÉS DONNANT ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY	3 038	2 881	9 900	3 916	4 218	3 377	4 990
TOTAL CARTE D'ACCÈS	8 531	11 412	21 312	25 228	29 446	32 823	37 813
% AUGMENTATION	55%	34%	87%	18%	17%	11%	15%
NOMBRE DE CARTE D'ACCÈS CRÉÉS DONNANT ACCÈS ÉGALEMENT À LA DÉCHÈTERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT	-	1 015	7 364	1 785	2 082	1 559	2 446
DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY (OUVERTURE DEPUIS AVRIL 2012)							
COMMUNES FRÉQUENTANT LE PLUS LA DÉCHÈTERIE	90% Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles	87% Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles	83% Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles	79% Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles	87% Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Noisy-Le-Roi, St-Cyr-L'Ecole, Versailles, Viroflay	85% Bois d'Arcy, Fontenay -Le-Fleury, Le Chesnay-Rocquencourt, St-Cyr-L'Ecole, Versailles, Viroflay	85% Bois d'Arcy, Fontenay -Le-Fleury, Le Chesnay-Rocquencourt, St-Cyr-L'Ecole, Versailles, Viroflay
NOMBRE DE VISITES	19 010	26 641	24 872	30 592	33 538	39 274	44 476
TONNAGES	3 782	4 620	5 915	7 763	10 153	11 039	14 065
ÉVOLUTION TONNAGE	123%	22%	28%	31%	31%	9%	27%
DÉCHÈTERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT (ANCIEN SITE FERMÉ EN JUIN 2018 ET NOUVEAU SITE OUVERT EN DÉCEMBRE 2018)							
NOMBRE DE VISITES	10 757	11 133	7 635	10 057	12 363	6 451	7 330
TONNAGES	-	1 352	1 537	1 607	1 883	1 067	706
ÉVOLUTION TONNAGE	-	-	14%	5%	17%	-43%	-34%
ECOPOINT DE BIÈVRES							
NOMBRE DE VISITES BIÈVRES	2 108	2 604	2 968	3 243	3 434	3 751	3 547
NOMBRE DE VISITES JOUY-EN-JOSAS	1 973	2 483	2 919	3 197	3 314	3 780	3 395
NOMBRE DE VISITES TOTAL	4 081	5 087	5 887	6 440	6 748	7 531	6 942
PART DE LA POPULATION DE BIÈVRES	52%	51%	50%	50%	51%	50%	51%
PART DE LA POPULATION DE JOUY-EN-JOSAS	48%	49%	50%	50%	49%	50%	49%
TONNAGES	847	1 100	967	1 127	1 032	1 041	1 024
ÉVOLUTION TONNAGE	-3%	30%	-12%	17%	-8%	1%	-2%
DÉCHÈTERIE DE MAGNY-LES-HAMEAUX							
NOMBRE DE VISITES PARTICULIERS CHÂTEAUFORT	-	2 238	2 377	2 536	1 989	2 228	2 249
DÉCHÈTERIE DE CARRIÈRE-SUR-SEINE							
NOMBRE DE VISITES PARTICULIERS BOUGIVAL	-	1 173	908	808	810	882	880
NOMBRE DE VISITES PARTICULIERS LA CELLE SAINT-CLOUD	-	1 269	1 023	862	1 056	1 057	986
MINI-DÉCHÈTERIE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY							
NOMBRE DE VISITES	-	-	-	3 434	3 901	3 845	1 368 (juil. → déc.)
TONNAGES	-	-	-	34	35	27	26

Sur la déchèterie intercommunale de Bois d'Arcy, les fréquentations augmentent et les tonnages également. Les tonnages sont stables sur les autres déchèteries, à l'exception de la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt qui voit ses tonnages diminuer.

LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY (CF. ANNEXE 11)

La fréquentation et les tonnages collectés sont en constante augmentation depuis son ouverture en avril 2012 :

- 44 476 visites ont été effectuées en 2019 soit une hausse de 13% par rapport à 2018
- 14 065 tonnes de déchets ont été collectées en 2019 soit une hausse de 27% par rapport à 2018.
- Les particuliers représentent 90% des fréquentations, et les professionnels près de 6%
- 17% de la population de Versailles Grand Parc fréquente la déchèterie de Bois d'Arcy. La commune la mieux représentée est Bois d'Arcy avec un nombre de passage représentant 77% de sa population. Suivent ensuite les communes de Renne-moulin, Fontenay-le-Fleury et St-Cyr-L'Ecole (respectivement 49%, 32% et 33% de leur population). Cette prédominance s'explique par la proximité géographique.
- On note globalement une nette augmentation des fréquentations pour la plupart des communes de Versailles Grand Parc.

LA DÉCHÈTERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

Les tonnages collectés sont en baisse. En effet, le nouvel équipement ouvert en décembre 2018 ne

peut accueillir qu'un nombre réduit de catégories de déchets. Les DDS (déchets dangereux spécifiques : peintures, solvants...) ne sont désormais collectés que le samedi.

- 7 330 visites ont été effectuées en 2019 soit une augmentation de 13% par rapport à 2018.
- 706 tonnes de déchets ont été collectées en 2019 soit une baisse de 34% par rapport à 2018.
- Les Chesnaysiens-Rocquencourtois représentent 92% des fréquentations, les Versaillais 6% et les Cellois 1%.

L'ÉCOPPOINT DE BIÈVRES

Ily a eu 6 942 visites en 2019 soit 7,8% de moins qu'en 2018 et 1 024 tonnes de déchets soit 2% de moins qu'en 2018. L'Ecopoint est fréquenté à part égale par les habitants de Jouy-en-Josas ou de Bièvres.

LA MINI DÉCHÈTERIE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accessible uniquement aux habitants de cette commune, 1 368 visites ont été relevées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019 soit 28,8% de moins qu'en 2018 sur cette même période.

Seuls les déchets toxiques et les déchets d'équipement électriques et électroniques sont acceptés ce qui explique le faible tonnage global collecté en comparaison des autres sites.

FRÉQUENTATION PAR TYPE D'USAGERS DE LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY ET DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

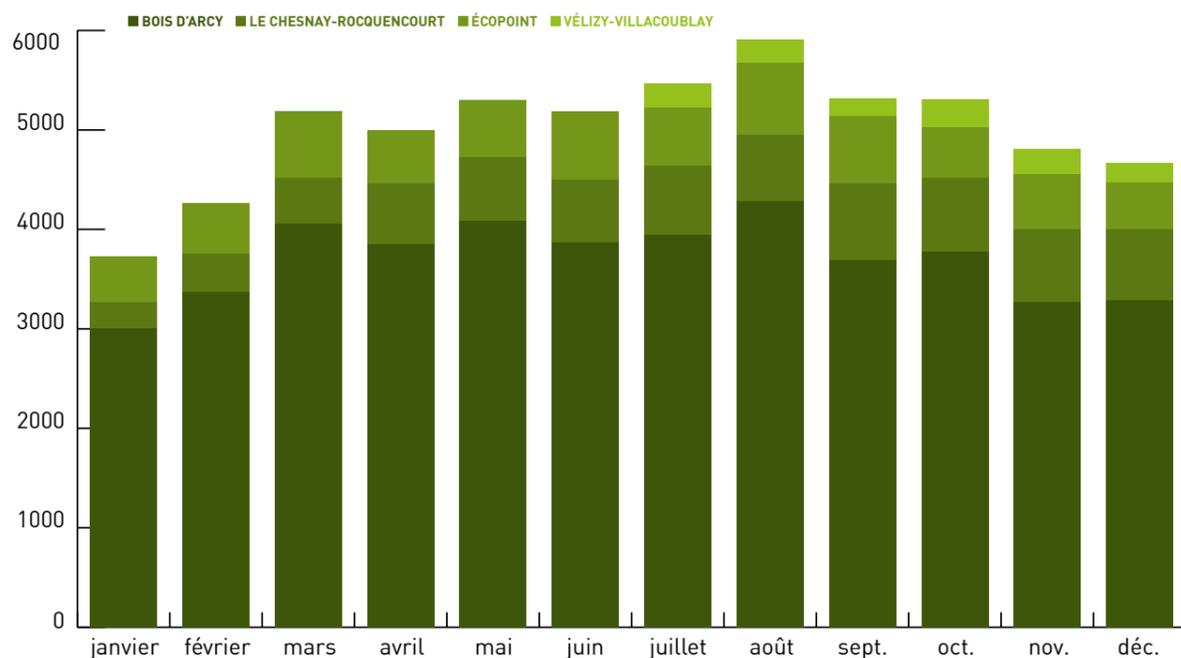
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	RÉPARTITION
DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY							
PARTICULIER	25 322	23 313	28 650	31 090	36 206	40 165	90%
PROFESSIONNEL	1 052	1 194	1 569	1 903	2 251	2 703	6%
ADMINISTRATION/ASSOCIATION	141	194	168	259	334	336	1%
COLLECTIVITÉ	126	171	205	286	483	1 272	3%
TOTAL	26 641	24 872	30 592	33 538	39 274	44 476	100 %
DÉCHÈTERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT							
PARTICULIER	-	7 575	9 963	12 200	6 363	7 198	98%
PROFESSIONNEL *	-	58	89	130	60	0	0%
ADMINISTRATION/ASSOCIATION	-	2	5	31	17	0	0%
COLLECTIVITÉ	-	0	0	2	11	132	2%
TOTAL	-	7 635	10 057	12 366	6 451	7 330	100 %

* seuls les professionnels du Chesnay-Rocquencourt sont acceptés sur la déchèterie

TONNAGE COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE (2019)

	BOIS D'ARCY	COMPARAISON 2018/2019	LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	COMPARAISON 2018/2019	ÉCOPPOINT BIÈVRES	COMPARAISON 2018/2019	VÉLIZY-VILLACOUBLAY	COMPARAISON 2018/2019
MOBILIER	697,24	17%	-	-	-	-	-	-
BOIS	1273,82	22%	-	-	192,64	9%	-	-
CARTONS	160,30	17%	13,78	-63%	18,66	-16%	-	-
DÉCHETS VÉGÉTAUX	1015,84	24%	43,56	-62%	54,08	-3%	-	-
MÉTAUX	330,54	0%	-	-	48,74	-9%	-	-
GRAVATS	4741,83	34%	181,26	-24%	262,40	-9%	-	-
TOUT VENANT INCINÉRABLE	458,08	12%	-	-	-	-	-	-
TOUT VENANT NON INCINÉRABLE	4935,22	31%	392,18	-27%	383,74	3%	-	-
DDM TRIADIS	78,76	145%	22,7	377%	19,33	15%	9,38	2%
BATTERIES	9,03	37%	0,25	400%	0,95	-39%	0,00	-100%
DDM ECODDS	59,13	-22%	-	-	-	-	-	-
RADIOGRAPHIES ARGENTIQUES (RECETTE)	0,38	65%	-	-	-	-	0,00	0%
RADIOGRAPHIES NUMÉRIQUES	0,28	-39%	-	-	-	-	0,14	100%
CAPSULES DE CAFÉ	1,30	-12%	-	-	0,23	-45%	-	-
CARTOUCHES D'ENCRE	0,86	-20%	-	-	0,28	180%	-	-
DEEE	249,89	17%	51,53	0%	37,04	-20%	15,06	-3%
TEXTILE	28,15	35%	-	-	5,37	44%	-	-
PILES ET ACCUMULATEURS	2,33	26%	0,49	-30%	0,65	3%	0,34	-38%
PNEUMATIQUES	13,82	-13%	-	-	-	-	-	-
HUILE DE MOTEUR	7,56	-7%	-	-	0,00	0%	0,90	11%
NÉONS	0,58	-7%	-	-	0,16	33%	0,18	13%
LAMPES	0,14	0%	-	-	0,13	100%	0,07	0%
TOTAL 2019	14065,08	-	705,75	-	1024,40	-	26,07	-
TOTAL 2018	11 039,468	-	1 066,951	-	1 041,08	-	27,10	-
TOTAL 2017	10 152,936	9%	1 883,41	-43%	1 031,98	1%	34,78	-22%
TOTAL 2016	7 763	42%	1 606,7	-34%	1 127,42	-8%	34,26	-26,43%
TOTAL 2015	5 918,975	87%	1 536,66	-31%	966,88	8%	-	-
TOTAL 2014	4 620,43	139%	1 352,04	-21%	1 100,14	-5%	-	-
TOTAL 2013	3 782,18	192%	-	-	846,7	23%	-	-
TOTAL 2012	1 692,452	552%	-	-	873,12	19%	-	-
TOTAL 2011	-	-	-	-	965,59	8%	-	-
TOTAL 2010	-	-	-	-	465,39	124%	-	-

ÉVOLUTION DES FRÉQUENTATIONS PAR MOIS ET PAR SITE



Les déchèteries sont beaucoup plus fréquentées du mois d'avril au mois d'octobre (variation saisonnière des déchets végétaux, vacances, déménagements...).

DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES GRATUITES SUR LES DÉCHÈTERIES

• Matériel médical

Versailles Grand Parc a décidé de tester sur une période d'un an, une nouvelle filière gratuite pour récupérer le matériel médical (béquilles, fauteuils roulants, lit médicalisé, etc.) sur la déchèterie de Bois d'Arcy. Le matériel médical est collecté par Ecoreso, qui est une Société Coopérative de droit privé exerçant une activité dans le secteur concurrentiel au profit de l'Intérêt Collectif.

Ecoreso met en place une activité de collecte des aides techniques non utilisées afin de les rénover et de les remettre à disposition aux personnes dans le besoin.

LES ACTIONS MENÉES EN 2019

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES DÉCHÈTERIES

Des travaux ont été réalisés en 2019 :

- Mise en place de panneaux 'risque de chute' et 'sens interdit' ainsi que le marquage au sol refait sur la déchèterie de Bois d'Arcy (1 031,94 € TTC)
- Travaux d'électricité dans les locaux en bas de quai sur la déchèterie de Bois d'Arcy pour enlever les anciens luminaires (393,20 € TTC)
- Mise en place de marche-pieds sur la déchèterie le Chesnay-Rocquencourt pour faciliter le dépôt de déchets dans les bennes par les usagers (1 111,58 € TTC)

EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT DEPUIS MAI 2019

Suite à la fermeture de la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt le 23 juin 2018, la communauté d'agglomération a mis en service une déchèterie provisoire afin de répondre aux besoins des habitants du Chesnay-Rocquencourt. Cet équipement a pu ouvrir ses portes le lundi 10 décembre 2018, sur un terrain de la commune du Chesnay-Rocquencourt situé 14 route de Saint-Germain.

Après 4 mois de service effectif et au regard des fréquentations et des tonnages collectés, il a été décidé en 2019 :

- d'ouvrir plus largement l'accès de cette déchèterie aux habitants des communes de Bougival, de la Celle-Saint-Cloud et de Versailles
- d'étendre les horaires d'ouverture le samedi et de supprimer la prise de rendez-vous nécessaire à son accès.

Les déchets acceptés sur ce site sont les suivants : les encombrants, les déchets végétaux, le gravat, le carton et les DEEE. Les déchets toxiques sont acceptés uniquement le samedi (présence d'une permanence d'un véhicule de collecte avec agent d'accueil).

POUR ALLER PLUS LOIN

Construction d'une nouvelle déchèterie intercommunale

Un réseau de déchèteries est en projet. L'objectif est de permettre aux habitants d'accéder à un équipement en moins de 15 minutes.

Les travaux de construction de sa 2^{ème} déchèterie intercommunale située sur Buc dans la ZI Sud - Le Pré Clos ont démarré le 26 avril 2019. L'ouverture interviendra début 2020. Cette déchèterie sera composée d'une douzaine de quais afin d'accepter et de valoriser un grand nombre de déchets.

Ce nouvel équipement sera également accessible aux professionnels. Il aura notamment pour effet de réduire la fréquentation de la déchèterie de Bois-d'Arcy en constante augmentation depuis son ouverture en 2012 et d'offrir un service de proximité pour tous les habitants de la vallée de la Bièvre.

ÉTUDE TECHNICO ÉCONOMIQUE SUR LA MISE EN PLACE DU TRI, DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT PAR MÉTHANISATION DE FRACTION FERMENTESCIBLES DES ORDURES MÉNAGÈRES

Cette étude menée grâce au soutien de GRDF avait pour objectif de dresser un état des lieux et de proposer des scénarios de collecte et traitements envisageables à l'échelle de l'intercommunalité.

Si environ 50 % de la poubelle ordures ménagères peut faire l'objet d'une valorisation par méthanisation (biodéchets + textiles sanitaires + cartons hors déchets verts), le gisement potentiellement captable n'est estimé qu'à 5 000 tonnes/an.

Une unité de méthanisation n'est viable que pour une taille de 20 000 tonnes. Un projet de méthanisation devra donc être étudié à une échelle plus large.

En parallèle, Versailles Grand Parc étudie avec attention, les projets de microméthanisation.



LES DASRI

Les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) engendrent des problèmes d'hygiène et de sécurité lorsqu'ils sont jetés dans les bacs/sacs de collecte. Toutefois, en 2012, un nouvel éco-organisme DASTRI a vu le jour, permettant ainsi aux patients en auto-traitement (diabétiques, hémophiles) d'obtenir gratuitement en pharmacie, des contenants pour leurs déchets de soins perforants (piquants, coupants et tranchants), comme leurs seringues. Une fois les contenants pleins, ils peuvent les apporter dans les pharmacies partenaires répertoriées sur la carte interactive de points de collecte consultable sur le site internet de Versailles Grand Parc.

Ces déchets spécifiques sont ainsi traités en toute sécurité.

En 2019, 74 pharmacies sur le territoire adhéraient au dispositif de collecte DASTRI. Sur les 18 communes du territoire, 14 présentent une pharmacie adhérente.

Le 10 juin 2016, Versailles Grand Parc a signé une convention avec DASTRI des particuliers pour permettre une collecte et élimination gratuite des DASRI issus de la mini déchèterie de Vélizy-Villacoublay. Ainsi 20kg de DASRI ont pu être collectés gratuitement en 2019.

3,9 tonnes de DASRI ont été collectés en 2019 via la filière DASTRI soit 14,98 g/habitant. Ce ratio est plus faible qu'en 2018 (16,35 g/hab.) mais reste toutefois performant en comparaison du ratio national de 2014 qui est de 7g/habitant et à celui de l'Île-de-France qui est de 3g/habitant.

PHARMACIES ADHÉRENTES À DASTRI ET POIDS COLLECTÉ PAR COMMUNE

	2016		2017		2018		2019	
	NOMBRE	POIDS (KG)	NOMBRE	POIDS (KG)	NOMBRE	POIDS (KG)	NOMBRE	POIDS (KG)
BAILLY	1	73,68	1	29,17	1	44,10	1	42,15
BIÈVRES	1	70,20	1	102,28	0 (fermeture en cours d'année)	95,41	1	141,16
BOIS D'ARCY	4	466,39	4	389,33	3	395,71	4	401,25
BOUGIVAL	1	50,32	1	52,05	1	64,51	1	79,22
BUC	2	176,85	2	130,87	2	195,79	2	187,53
FONTENAY-LE-FLEURY	4	359,79	4	316,18	4	239,11	4	263,88
JOUY-EN-JOSAS	3	206,33	3	140,37	3	190,94	3	168,41
LA CELLE ST-CLOUD	4	396,02	4	286,59	4	391,32	5	83,72
LE CHESNAY-ROUQUENCOURT	6	251,75	6	363,6	7	148,49	10	250,92
NOISY-LE-ROI	2	118,39	2	138,47	2	137,17	2	76,39
ST-CYR-L'ÉCOLE	5	352,30	5	382,64	5	366,52	5	140,66
VÉLIZY-VILLACOUBLAY (dont mini-déchèterie)	3	343,67	6	368,34	6	628,52	6	189,17
VERSAILLES	23	1 497,02	24	1 294	24	1 503,60	26	1 586,64
VIROFLAY	4	330,21	4	312,69	4	405,37	4	351,41
TOTAL	63	4 692,92	67	4 306,58	66	4 806,55	74	3 962,50
RATIO G/HABITANT		17,83		16,35		16,35		14,98



LES DÉPÔTS SAUVAGES : UN FLÉAU CONTRE LEQUEL VERSAILLES GRAND PARC ET LES COMMUNES LUTTENT AU QUOTIDIEN

Les dépôts sauvages, ce sont les déchets déposés en dehors des lieux et/ou des jours de collecte. En plus d'être illégal, un dépôt sauvage peut avoir de nombreuses conséquences dommageables : dégradation du paysage, pollution des sols et des eaux, dangers sanitaires, nuisances olfactives, etc. La hausse de ces dépôts a conduit Versailles Grand Parc et les services techniques des communes à se mobiliser pour éradiquer cette pratique. Dans cette optique l'Agglo soutient les communes en fournissant des panneaux signalétiques (informant par exemple de l'interdiction des dépôts sauvages) en procédant à un nettoyage collectif, en aidant à la réhabilitation des sites touchés ou encore en surveillant les sites à risques.

Le nombre total de dépôts sauvages collectés par L'Agglo a augmenté jusqu'en 2017 ; depuis 2018 le nombre diminue. Cependant le poids des déchets collectés augmente.

En 2019, deux dépôts sauvages d'amiante ont été retirés (un sur Bièvres et un sur Saint-Cyr-l'École). Ces deux dépôts d'amiante représentent 32% du coût total de 2019 (9 900 €).

Le territoire de Versailles Grand Parc possède un certain nombre de sites particulièrement touchés par les dépôts sauvages ramassés par l'Agglo qui

	NOMBRE DE DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR L'AGGLO	POIDS TOTAL DES DÉPÔTS SAUVAGES (KG)	COÛT TOTAL (TRAITEMENT ET ENLÈVEMENT) DES DÉPÔTS SAUVAGES (€ TTC)
2013	44	104 384	23 343,06
2014	71	194 180	36 635,25
2015	59	155 820	31 919,61
2016	58	148 920	26 439,08
2017	92	125 100	26 316,36
2018	85	129 902	43,957,87
2019	63	136 320	31 304,95

travaille en lien avec les communes sur la résolution de ces points noirs.

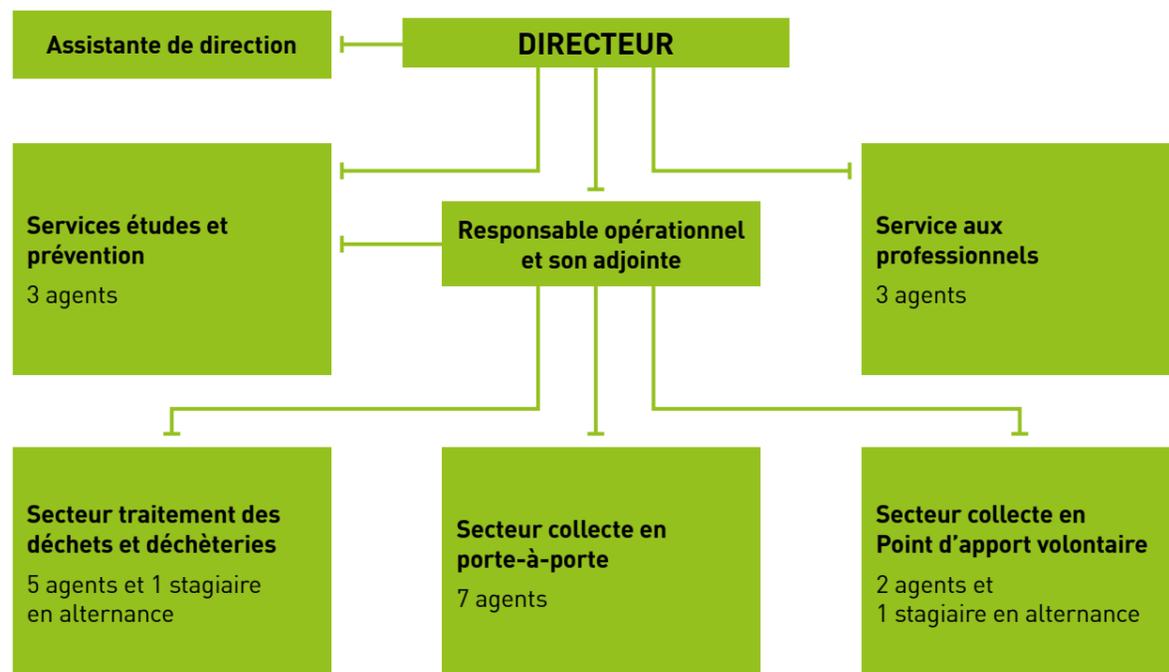
A noter que les services techniques des communes ont en charge la collecte des dépôts sauvages inférieurs à 2m³. Ainsi, en plus d'avoir accès aux déchèteries, Versailles Grand Parc leur met à disposition des moyens pour permettre l'élimination de ces dépôts (bennes et contenants spécifiques dans les centres techniques municipaux, apport direct sur les sites de traitement/regroupement, contenants spécifiques...).

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DDM	14,86	11,16	10,24	8,37	6,14	19,07	11,99	12,18	15,38
TOUT VENANT	2 018,62	1 966,66	1 900,34	2 128,28	2 081,30	2 616,06	2 371,03	2 515,99	2 321,88
ADP BOIS	0	0	0	0	0	0	12,72	32,06	22,00
DEEE	0	0	0	0	0	8,72	8,16	1,35	11,74
PNEUS	1,64	6,19	8,49	2,56	0	0	0	0	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	2 035	1 984	1 919	2 139	2 087	2 644	2 404	2 562	2 371

ORGANISATION INTERNE

ORGANIGRAMME AU 31/12/2019



RÉPARTITION DES AGENTS PAR CADRE D'EMPLOIS AU 31/12/2019

CATÉGORIE	CADRE D'EMPLOI	POURVUS	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN
A	Ingénieurs territoriaux	4	3,5
	Attaché territorial	2	1,8
B	Techniciens territoriaux	2	1,3
C	Agents de maîtrise	6	4,43
	Agents administratifs	3	3,4
	Agents techniques	7	7,46
	Stagiaire en alternance	2	0,75
TOTAL (HORS STAGIAIRE)		26	21,86
TOTAL		24	21,11

VERSAILLES GRAND PARC AU CONTACT DES HABITANTS

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES HABITANTS

Outre la communication sur la prévention, la relation avec les habitants de L'Agglo est primordiale tant pour le suivi de la prestation (commande de bacs, signalement des incidents, oublis de collecte...), que pour l'orientation des habitants (geste de tri, jours et modalités de collecte) et l'amélioration des quantités et la qualité des matières recyclées.

Ce contact est maintenu en permanence via le numéro vert, la boîte mail environnement, ainsi que par le biais des services communaux.

A noter que sur le site web versaillesgrandparc.fr, la rubrique environnement représente 35,90% de la fréquentation en 2019. Ce chiffre est en baisse.

La page Jour de collecte est la plus consultée (près de 29,3% des consultations de la rubrique environnement) suivi de celle sur les guides pratiques de l'environnement (6,98%) et enfin celle des déchèteries intercommunales (6,61%).

69 posts déchets ont été diffusés sur les réseaux sociaux.

LA COMMUNICATION EN CHIFFRES

- 1 311 demandes (mails et courrier) d'habitants traités
- 25 boîtages sur des rues ou quartiers ciblés pour rappel des consignes de tri ou changement mode de collecte
- 150 000 guides du tri 2019 édités
- Participation à 3 évènements (manifestations au sein des communes)
- 113 visites de centres de tri pour les écoles

SUIVI DE LA PRESTATION

Si la plupart des appels des usagers portent sur de simples questions sur le service (heures et jours de collecte, geste de tri, demande de dotation en bacs), certains nécessitent des interventions sur le terrain, notamment en cas d'incidents ou de demande de services (changement de bacs par exemple).

Ainsi :

- 3 982 ordres de services ont été adressés au prestataire de gestion du parc de bacs principalement pour des prestations d'échange de bacs (2 235) et de livraison de bacs (1 291).
- 5 622 bacs neufs et 197 bacs d'occasion ont été mis en place sur le territoire en 2018.
- 719 bacs ont été prêtés dans le cadre de 134 manifestations (augmentation d'environ 7% des demandes par rapport à 2018) ; 104 OS de prêt de bac.
- 1 484 fiches de suivi ont été transmises aux prestataires dans le cadre du suivi courant de la prestation : oubli de collecte, adaptation des circuits de collecte suite à des travaux ou des problèmes de stationnement, débordement d'un point d'apport volontaire.
- 220 interventions pour l'enlèvement des dépôts sauvages, mise à disposition de bennes ou déplacements ou manutention de bornes de collecte déchets ont été menées (soit 18 % de moins qu'en 2018)
 - Dont 95 interventions pour le déplacement ou manutention de bornes de collecte déchets pour un montant total 16 107 € HT -22,50 % par rapport à 2018).
 - Dont 63 interventions pour la collecte de dépôts sauvages >2m³ pour un montant total de 17 843 € HT (enlèvement) [- 28,14 % par rapport à 2018], pour un poids total de 136 320 kg de déchets.
 - Dont 62 interventions suite à des évènements de communes ou travaux pour un montant total de 14 896 € HT (+ 10,91% par rapport à 2018).

Ces dépenses correspondent aux ordres de service réellement effectués sur l'année 2019 (hors coût de traitement).

RESSOURCES FINANCIÈRES

DÉPENSES ET RECETTES LIÉES À LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

	2017	2018	2018
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
PRÉCOLLECTE DES DÉCHETS	505 191,70 €	349 694,88 €	519 130,97 €
COLLECTE	14 160 993,20 €	14 169 154,40 €	14 238 777,41 €
DÉCHÈTERIE	1 139 336,70 €	1 217 803,50 €	1 695 766,63 €
VALORISATION	1 470 624,51 €	1 366 321,97 €	1 312 004,48 €
ÉLIMINATION	7 407 480,64 €	7 260 788,60 €	7 471 909,85 €
SENSIBILISATION (COMPOSTAGE, ÉCOLES)	70 517,52 €	100 453,97 €	99 524,67 €
DIVERS (FRAIS STRUCTURE, COMMUNICATION, INFORMATIQUES, FORMATION, CHARGES DE PERSONNEL...)	3 811 945,71 €	3 154 678,74 €	2 445 746,38 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	28 566 089,98 €	27 618 896,06 €	27 782 860,39 €
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,8%	-3,3%	0,6%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
BACS ET COMPOSTEURS	411 581,67 €	527 621,06 €	415 510,79 €
DÉCHÈTERIE : TERRAIN, ÉTUDES, TRAVAUX	50 484,14 €	136 510,20 €	1 924 308,43 €
DIVERS MATÉRIELS (COM), ÉTUDES, PRÉVENTION	15 809,67 €	4 190,04 €	9 403,46 €
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	614 398,98 €	858 789,81 €	818 612,71 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 092 274,46 €	1 527 111,11 €	3 167 835,39 €
ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	-11,8%	39,8%	107,4%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
DIVERS : LOCATION DU TERRAIN DE BUC	16 895,04 €	17 190,62 €	58 566,32 €
EXCEPTIONNELS : PÉNALITÉS DE MARCHÉ, RÉGULARISATIONS COMPTABLES...	76 738,04 €	61 677,80 €	45 025,64 €
REDEVANCE SPÉCIALE	2 169 530,88 €	2 402 274,91 €	2 375 699,50 €
SOUTIEN AU TRI	2 434 755,47 €	1 883 735,35 €	1 494 444,47 €
SUBVENTION PRÉVENTION (ÉTUDES COMPRIS)	29 912,58 €	193 473,10 €	82 257,40 €
TEOM	27 061 885,00 €	27 717 213,00 €	28 691 716,00 €
VENTE DE MATÉRIAUX	53 831,85 €	52 701,25 €	19 502,20 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	31 843 548,86 €	32 328 266,03 €	32 767 211,53 €
ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1,7%	1,5%	1,4%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (SUBVENTIONS)	128 025,62 €	184 029,54 €	37 274,24 €
ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	42,3%	43,7%	-79,7%

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Depuis 2016, Versailles Grand Parc n'a pas connu d'évolution en matière de périmètre, malgré la fusion au 1^{er} janvier 2019, des communes du Chesnay et de Rocquencourt.

En 2019, les dépenses se sont globalement maintenues (+0,6%). La baisse des frais de structure compense la hausse de coût d'exploitation des déchèteries.

Dans un même temps, les recettes augmentent de 1,4% grâce à l'évolution des bases de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cela vient compenser la baisse des recettes de redevance spéciale et surtout celles-ci des soutiens sur le tri (-350K€).

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement représentent en 2019 27,8M€.

La répartition des dépenses de fonctionnement évolue peu.

Le poste de dépense le plus important concerne la collecte qui représente la moitié du budget de la direction de l'environnement suivi par le traitement des déchets correspondant à près 1/3 des dépenses.

La gestion des déchèteries pèse à hauteur de 6% des dépenses de fonctionnement et la pré-collecte (gestion du parc de bac et borne de collecte déchets principalement) à hauteur de 2%.

Le cumul des charges diverses (frais de structure, de personnel...) représente 9% des dépenses 2019. Cette dépense est en baisse.

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement représentent 32,8 M€.

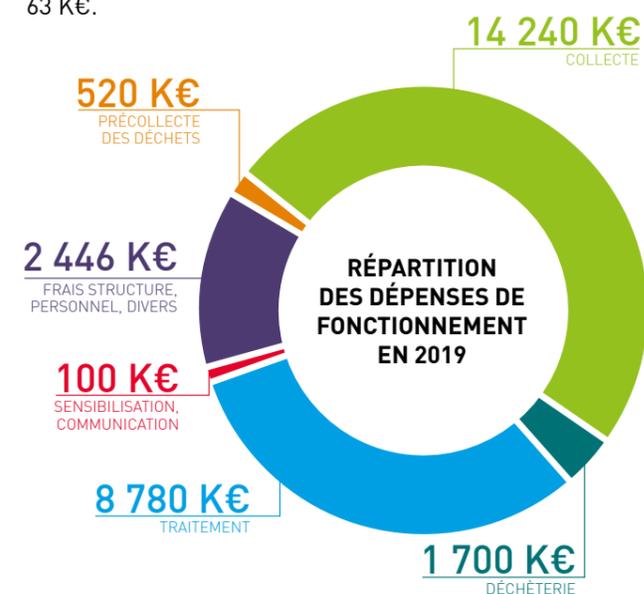
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est la principale source de financement avec 28,7M€ soit 87,5% des recettes.

La redevance spéciale couvre près de 7,3% des recettes de fonctionnement soit un peu plus de 2,4M€.

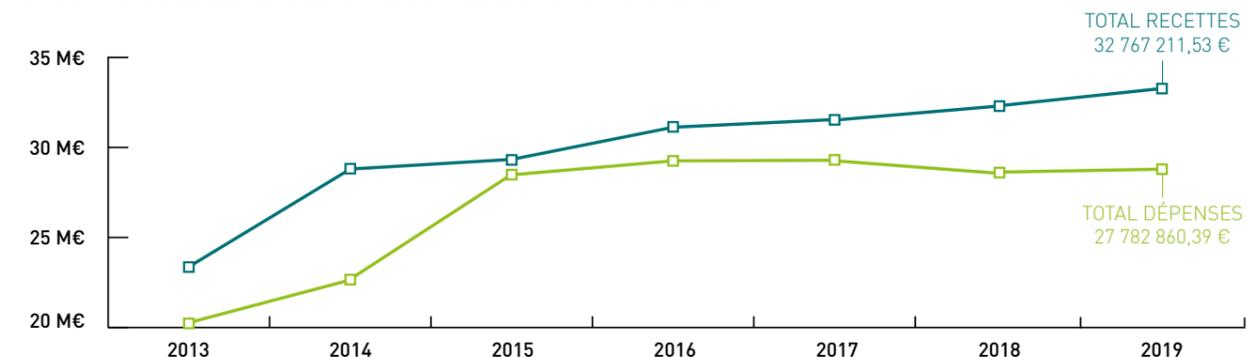
Les subventions attribuées par les syndicats et les éco-organismes pour le soutien au tri représentent désormais moins de 5 % des recettes soit environ 1,5M€.

A noter que ces soutiens sont en très forte baisse par rapport aux années précédentes.

A ces recettes s'ajoutent la vente de matériaux pour un montant de 19K€, elles aussi baissent de façon très importantes, et d'autres recettes exceptionnelles et diverses d'un montant total de 63 K€.



ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement au titre de l'année 2019 représentent 3,2M€. Ce montant est en très forte augmentation par rapport aux années précédentes mais s'explique par la construction de la déchèterie de Buc.

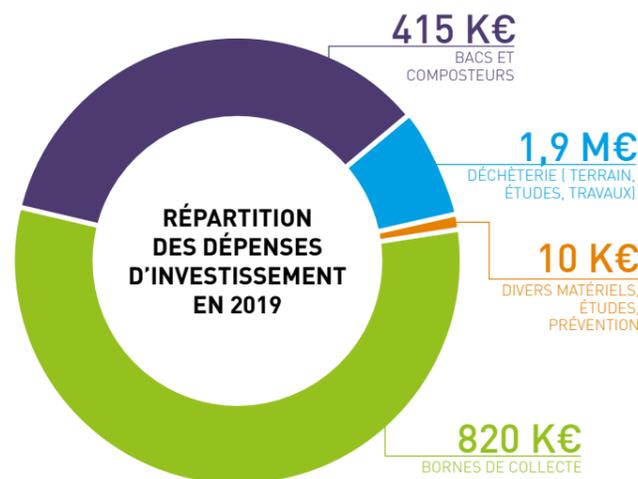
Les recettes d'investissement représentent 37K€ en 2019 soit une diminution de 80% des recettes.

Toutefois, il ne s'agit que d'un décalage, les subventions pour la construction de la déchèterie de Buc étant versées à l'attribution de la subvention (2018) et à la livraison de l'équipement (2020).

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement d'un total d'un peu plus de 3,2M€ se décomposent comme suit :

- pour 26 % des dépenses soit 820 K€ en l'achat et l'installation de bornes de collecte déchets,
- 415k€ pour l'achat de bacs et de composteurs soit près de 13 % des dépenses,
- 1,9M€ soit 61% des dépenses ont été consacrés à la construction de la nouvelle déchèterie.



REDEVANCE SPÉCIALE

La loi prévoit que les collectivités puissent assurer l'élimination des déchets assimilés à des ordures ménagères produits par le commerce, l'artisanat ou d'autres activités tertiaires et prévoit la possibilité qu'elle soit financée par les professionnels concernés.

Ainsi, par délibération du 15 janvier 2003, le Conseil communautaire a institué le principe de la redevance spéciale pour financer l'enlèvement des déchets qui proviennent des professionnels selon l'article L2224-14 du Code général des collectivités territoriales.

Les producteurs professionnels assujettis à la redevance spéciale sont les entreprises, les administrations, les commerçants, les artisans, les associations dès lors qu'ils sont utilisateurs du service de Versailles Grand Parc, dans la limite de la compatibilité de leur besoin avec le service déployé.

On constate :

- une augmentation des recettes de redevance en 2019 (hors reports en 2018), et ce, malgré la perte des recettes liées à la collecte des déchets des sites de la préfecture passés en contrats privés à l'échelle nationale courant 2019.
- une augmentation des recettes liées aux apports en déchèterie en 2019 due à divers facteurs :
 - La réévaluation des tarifs des apports en déchèterie.
 - La prise de conscience des professionnels du territoire pour qui les apports en déchèteries sont devenus des automatismes. La fréquentation a augmenté de plus de 14% entre 2018 et 2019.

RÉPARTITION DES REDEVABLES SUR LE TERRITOIRE

On décompte 847 redevables soumis à la redevance spéciale sur le territoire de Versailles Grand Parc. Leur répartition est inégale et reflète le tissu économique territorial de l'agglomération. En effet, la ville de Versailles représente 54% des redevables et 66% des recettes. Viennent ensuite les villes de Viroflay (6% des redevables et 4,6% des recettes) et Buc (6% des redevables et 3,8% des recettes) et enfin Saint-Cyr-l'Ecole (6% des redevables et 4%

RÉPARTITION DES RECETTES 2019 DE LA REDEVANCE SPÉCIALE

	MONTANT 2016	MONTANT 2017	MONTANT 2018	MONTANTS 2019
REDEVANCE SPÉCIALE	2 119 045,18 €*	1 981 125,01 €	2 204 564,32 €**	2 177 366,08 €
FORAINS	153 619,11 €	150 893,20 €	157 031,69 €	159 533,29 €
DÉCHÈTERIE	17 139,35 €	37 512,67 €	40 678,90 €	38 800,13 €
TOTAL	2 289 803,64 €	2 169 530,88 €	2 402 274,91 €	2 375 699,50 €

* dont environ 180 000 € reversés en 2016 pour l'année 2015 ** dont 46K€ reversés en 2018 pour l'année 2017

des recettes) et Bois d'Arcy (5% des redevables et 2,7 % des recettes).

Les grandes entreprises présentes sur le territoire de la commune de Vélizy-Villacoublay sont quant à elles majoritairement collectées via des colleurs privés et n'apparaissent donc pas dans les résultats présentés dans ce document.

RÉPARTITION DES RECETTES PAR TYPES DE REDEVABLES

Les administrations constituent une part très importante des recettes de la redevance spéciale. Elles ne représentent qu'environ 10% des redevables, mais constituent près de 30% des recettes.

L'Agglo rencontre toujours des difficultés (liées à la mise en place de la facturation dématérialisée) à procéder au recouvrement des administrations de son territoire. Le manque à gagner s'élève à plus de 10K€ en 2019.

LA COLLECTE DES BIODÉCHETS :

En vertu de la circulaire du 10 janvier 2012, les gros producteurs de biodéchets sont dans l'obligation d'organiser leur tri à la source ainsi que leur valorisation.

Dès 2016, la communauté d'agglomération a décidé de signer une convention de partenariat avec le SYCTOM afin de mener une expérimentation sur la collecte et le traitement des biodéchets des professionnels volontaires.

Trois communes du territoire sont concernées (Versailles, Vélizy-Villacoublay et Le Chesnay commune historique). Suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2017, les premières collectes ont pu commencer dès le mois de mai 2018.

En 2019, les villes de Fontenay-le-Fleury, La Celle Saint-Cloud et Jouy-en-Josas se sont également lancées dans la démarche.

Plus de 70 sites sont collectés au sein de L'Agglo.

Près de 336 tonnes de biodéchets ont été valorisés en 2019.

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

Afin de mettre en conformité les contenants de pré-collecte une enquête a été menée par Versailles Grand Parc pour doter les professionnels versaillais de bacs ou à défaut de modullos. Les bacs et les modullos permettent d'éviter l'éparpillement des déchets sur voie publique dû notamment à la présence de nuisible et limitent la souillure des trottoirs.

En outre, les bacs permettent d'assurer des opérations de collecte en accord avec les recommandations de la CRAM.

La très grande majorité des professionnels concernés sont maintenant équipés de contenants adéquats.

PERSPECTIVES :

• Collecte des bio-déchets

Face au succès de l'expérimentation de collecte séparative des biodéchets et pour palier à l'arrêt des marchés de collecte et traitement liés à l'expérimentation du SYCTOM, l'intercommunalité lancera ses propres marchés courant 2020.

Leur mise en œuvre interviendra début 2021 et permettra d'étendre le périmètre desservi.

• Ouverture d'une nouvelle déchèterie à Buc

Une nouvelle déchèterie ouvrira ses portes courant 2020. Celle-ci accueillera les professionnels dans les mêmes conditions qu'à Bois d'Arcy. Cette nouvelle installation permettra un meilleur maillage du territoire et incitera les professionnels encore retissant au regard de l'éloignement du site de Bois d'Arcy à éliminer leurs déchets de manière vertueuse.

ORIENTATIONS 2020

Les principales orientations pour l'année 2020 sont les suivantes :

DÉPLOIEMENT DES ACTIONS DE COMMUNICATION SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI POUR LES COMMUNES DE BOUGIVAL, LE CELLE SAINT-CLOUD, LE CHESNAY COMMUNE HISTORIQUE, VERSAILLES, ET VÉLIZY-VILLACOUBLAY.

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION ÉCORESPONSABLE SUR 8 COMMUNES PILOTES.

OUVERTURE DE LA 2^{ÈME} DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE SITUÉE À BUC.

RÉSULTAT DE LA CAMPAGNE DE CARACTÉRISATION ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES.

NOTIFICATION DU NOUVEAU MARCHÉ DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DANS UNE OPTIQUE D'OPTIMISATION DU SERVICE ET DE MAÎTRISE DES COÛTS (MISE EN ŒUVRE EN 2021).

RENOUVELLEMENT DE MARCHÉS PUBLICS :

Les équipes travailleront sur les renouvellements des marchés suivants :

- Exploitation des déchèteries et gestion des permanences de collecte ,
- Fourniture des sacs papiers kraft pour les déchets végétaux de la commune du Chesnay-Rocquencourt,
- Fourniture et distribution des sacs à ordures ménagères pour Versailles et la copropriété Parly 2 du Chesnay-Rocquencourt Versailles,
- Fourniture des composteurs et bioseaux,
- Gestion parc de bacs (fourniture, maintenance),
- Mise à disposition d'une solution de gestion du service Déchets et de sa facturation,
- Campagne d'adaptation du parc de bacs dans le cadre du déploiement de la tarification écoresponsable.

MISE EN PLACE DE LA FILIÈRE RÉEMPLOI SUR LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES.



ANNEXES

ANNEXE 1 : MARCHÉS PUBLICS EN COURS

51 marchés sont gérés par la Direction de l'environnement.

N° DU MARCHÉ	OBJET	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIFICATION	DATE DE FIN
PRÉCOLLECTE (20 MARCHÉS EN COURS)				
812 437	Fourniture et distribution de sacs OM pour les habitants de VGP - Fourniture de sacs OM pour les habitants de Versailles et du Chesnay commune historique (lot 1)	PTL	02/09/2015	01/09/2019
812 438	Fourniture et distribution de sacs OM pour les habitants de l'Agglo Distribution de sacs OM pour les habitants de Versailles (lot 2)	ACP services	02/09/2015	01/09/2019
812 425	Fourniture et livraison de sacs de déchets végétaux pour les habitants de l'Agglo.	PLASTIC OMNIUM	04/03/2015	04/03/2019
812 441	Maintenance préventive et curative du parc de conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés (lot 3)	CONTENUR	03/09/2015	02/09/2019
812 472	Gestion du parc de bacs de l'Agglo	CONTENUR	17/10/2016	16/10/2020
19ABA12	Fourniture, pose et entretien des bornes de collecte déchets sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 3 : maintenance préventive et curative du parc de conteneurs aériens, semi-enterrés, enterrés et du parc d'abris bacs	ESE France	05/11/2019	05/11/2023
812 442	Lavage du parc de conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés (lot 4)	ANCO	04/09/2015	03/09/2019
19ABA13	Fourniture, pose et entretien des bornes de collecte déchets sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 4 : lavage du parc de conteneurs aériens, semi-enterrés, enterrés et du parc d'abris-bacs dont les bacs roulants	ESE FRANCE	05/11/2019	05/11/2023
17G048	Travaux d'installation de conteneurs enterrés Avenant de prolongation	WATELET	07/07/2017	07/07/2021
812 439	Fourniture de conteneurs enterrés (lot 1)	ASTECH	03/09/2015	02/09/2019
19ABA11	Fourniture, pose et entretien des bornes de collecte déchets sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte de verre, des ordures ménagères et des emballages et papiers et des abris bacs destinés à la collecte des ordures ménagères et des emballages et papiers	ASTECH	05/11/2019	05/11/2023
812 440	Fourniture de conteneurs aériens (lot 2)	CONTENUR	03/09/2015	02/09/2019
812 444	Fourniture de composteurs et de bio-seaux	QUADRIA	05/10/2015	04/10/2019
18ABA11	Marché de sensibilisation aux pratiques du compostage	ORGANEO	01/09/2018	31/08/2022
18S0011	Fourniture et livraison de lombricomposteurs	SULO (ANCIENNEMENT PLASTIC OMNIUM)	23/07/2018	20/07/2019
18S0010	Fourniture et livraison de broyat	BIOYVELINES SERVICE	30/07/2018	30/07/2019
19ABA23	Marché fourniture de broyat	BIOYVELINES SERVICE	24/12/2019	24/12/2020
19ABA01	Suivis de collecte des emballages et papiers sur le territoire de Versailles Grand Parc	OPTAE	07/02/2019	31/10/2019

	Sensibilisation en porte à porte en 2019 sur le tri sélectif auprès des foyers résidant en habitat collectif sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	TERRAVOX		
	Opération distribution sacs déchets végétaux sur le Chesnay commune historique en 2019	ACP SERVICES	18/01/2019	
	Caractérisation des ordures ménagères résiduelles	OPTAE		
19ABA09	Marché sensibilisation lot 1 : spectacles à destination des publics scolaires	Multi attributaire : Chapiteau vert, compagnie Harmonie théâtre et Pile Poil et compagnie.	22/10/19	22/10/2023
19ABA10	Marché sensibilisation lot 2 : Ateliers à destination des publics scolaires et périscolaires	LetM	22/10/19	22/10/2023
19ABA11	Marché sensibilisation lot 3 : Animations dans le cadre de manifestation et en grand format pour tout public et mise en place d'action de sensibilisation en pied d'immeuble	Pikpik environnement	22/10/19	22/10/2023
COLLECTE ET TRAITEMENT (10 MARCHÉS EN COURS)				
812 327	Collecte en PAP des déchets (lot 1) Et tranches conditionnelles pour les communes de Bougival et de la Celle Saint-Cloud	Groupement Nicollin/Sepur	09/10/2012	31/12/2019 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/12/2020
812 395	Marché complémentaire : Intégration du Chesnay commune historique	Groupement Nicollin/Sepur	début 8/07/2014	31/12/2019 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/12/2020
812 328	Collecte en apport volontaire (lot 2)	Groupement Nicollin/Sepur	09/10/2012	31/12/2019 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/12/2020
812 329	Opération de transfert du verre (lot 3)	Groupement Nicollin/Sepur	09/10/2012	31/12/2019 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/12/2020
812 394	Marché complémentaire «opération de transfert du verre» : Intégration du Chesnay commune historique	Groupement Nicollin/Sepur	17/12/2013	31/12/2019 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/12/2020
812 330	Traitement des déchets végétaux (lot 4) (intégration au 2 janvier 2017 du marché 812 378)	Groupement Nicollin/Sepur/Bio Yvelines	09/10/2012	31/12/2019 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/10/2020
19ABA07	Traitement des déchets végétaux	Bio Yvelines Service/ SEPUR	16/08/2019	31/10/2027
812 331	Traitement des déchets encombrants (lot 5)	Groupement Nicollin/Sepur	09/10/2012	31/12/2019 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/12/2020
18ABA04	Collecte des déchets diffus spécifiques au sein des déchèteries intercommunales fixes et mobiles ainsi que des CTM des communes adhérentes à VGP	TRIADIS SERVICES	15/05/2018	14/05/2022

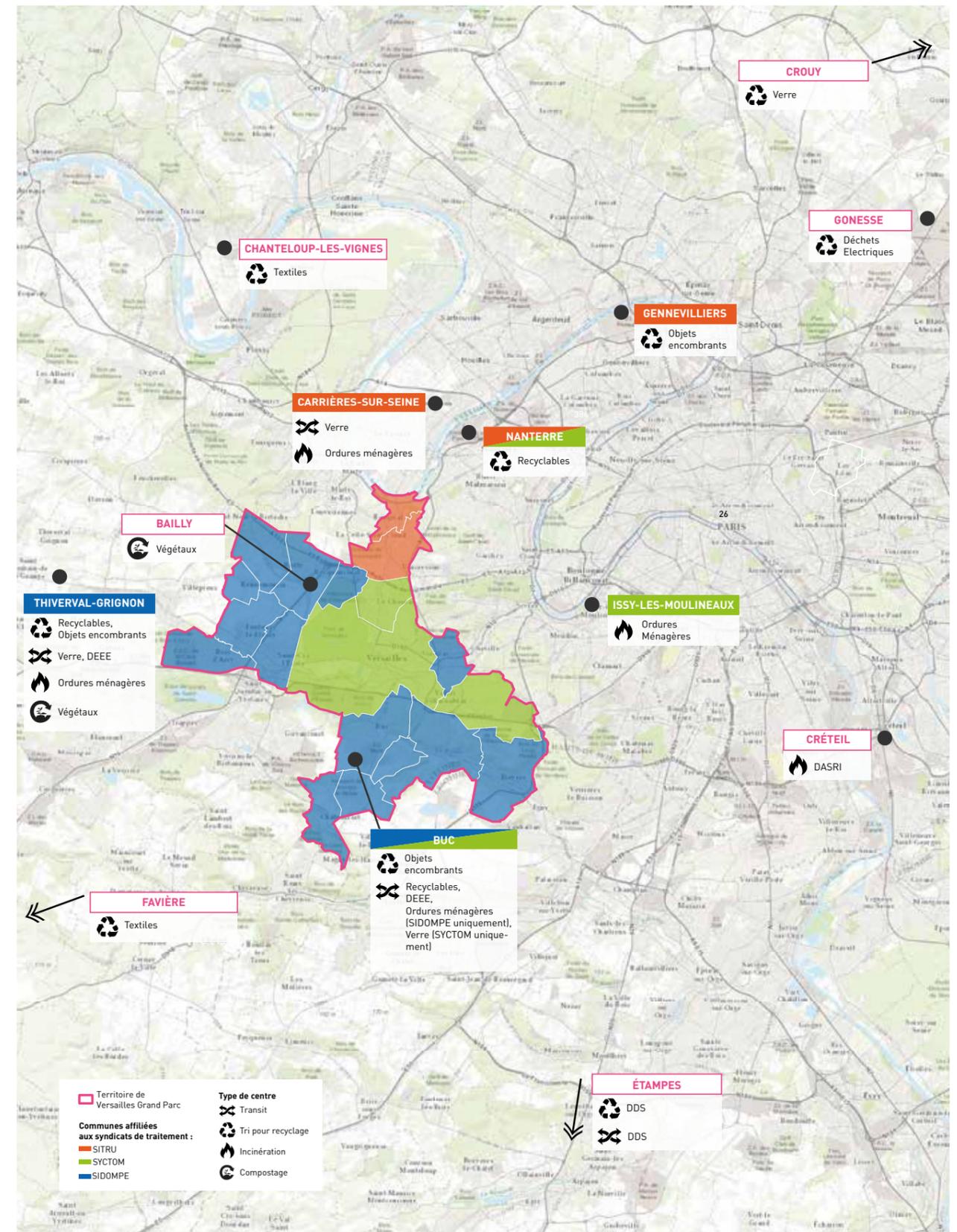
18ABA05	Traitement des déchets diffus spécifiques au sein des déchèteries intercommunales fixes et mobiles ainsi que des CTM des communes adhérentes à VGP	TRIADIS SERVICES	15/05/2018	14/05/2022
18ABA06	Collecte et traitement des huiles de vidange usagées issues des déchèteries intercommunales fixes et des services techniques municipaux	SEVIA	09/04/2018	26/03/2022
DÉCHÈTERIE (5 MARCHÉS)				
812 461	Exploitation du réseau de déchèteries intercommunales, gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques - Traitement du bois (lot 4)	Groupement Sepur/Nicollin	22/03/2016	21/03/2020
812 468	Exploitation du réseau de déchèteries intercommunales, gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques-gestion du haut de quai et prestations de gardiennage (lot 1)	Groupement Sepur/Nicollin	01/10/2016	30/09/2020
812 469	Exploitation du réseau de déchèteries intercommunales, gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques- Gestion du bas de quai (lot 2)	Groupement Sepur/Nicollin	01/10/2016	30/09/2020
812 470	Exploitation du réseau des déchèteries intercommunales, gestion de collecte et traitement des déchets spécifiques-Traitement des déchets tout venant non valorisables et encombrants (lot n°3)	Groupement Sepur/Nicollin	01/10/2016	30/09/2020
812 471	Exploitation du réseau des déchèteries intercommunales, gestion de collecte et traitement des déchets spécifiques- Traitement des gravats inertes et non inertes (lot n°5)	Groupement Sepur/Nicollin	01/10/2016	30/09/2020
AUTRE (16 MARCHÉS)				
18ABA13	Prestation de capture et de fourrière animale des animaux errants ou morts sur les territoires de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	Sacpa	26/03/2018	25/03/2022
812 421	Acquisition, déploiement et maintenance d'une solution de gestion du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés	Tradim	16/01/2015	15/01/2019
19ABA09	Acquisition, déploiement hébergement et maintenance d'une solution de gestion du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	Tradim	29/05/2019	27/05/2022
19ABA14	Acquisition et installation d'un système de contrôle du remplissage et d'optimisation de la gestion des conteneurs d'apport volontaire de Versailles Grand Parc	SIGRINEA	08/10/2019	07/10/2024
	Acquisition, hébergement, déploiement, formation et maintenance d'une application de gestion du parc de bacs et producteurs de déchets	BALERE	21/06/2016	20/06/2018 prolongé dd de deux ans 20/06/2020
812 477	Etude pour l'optimisation des services de collecte, de traitement et du réseau de déchèteries	Gpemt VERDICITE SETEC - ECOBOX Maître Mounier	14/02/2017	
812 478	Assistance Maitrise d'ouvrage relative au projet de ressourcerie sur le territoire de l'agglomération	TRIDENT	20/04/2017	21/01/2020

812 511	Assistance Maitrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés de Versailles Grand Parc	INDIGGO	30/04/2018	
18ABA13	Marché complémentaire au marché d'assistance Maitrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés de Versailles Grand Parc	INDIGGO	08/10/2018	
18ABA19	Assistance Maitrise d'ouvrage relative à la mise e place de la tarification incitative	CITEXIA/LANDOT et ASSOCIES/AJBD/PARMENION	06/11/2018	05/11/2022
812 497	Mission de maîtrise d'œuvre construction d'une déchèterie sur la commune de Buc	Jennifer Lucas architecte DPLG / ANTEA	21/11/2017	31/03/2020
	Coordination SSI dans le cadre du marché travaux de la déchèterie de Buc	CETING	20/02/2018	21/01/2020
18MSG23 ACCORD CADRE N° 16ACG11	Mission Contrôle Technique dans le cadre du marché travaux de la déchèterie de Buc	DEKRA	12/07/2018	
18MSG24 ACCORD CADRE N° 16ACG12	Mission CSPPS dans le cadre du marché travaux de la déchèterie de Buc	COBAT COPREV	12/07/2018	
812 517	Travaux de construction d'une déchèterie sur le territoire de Buc Lot 1 : Travaux de terrassement, de génie civil et de VRD	COLAS NIDF	25/03/2019	01/12/2021
812 518	Travaux de construction d'une déchèterie sur le territoire de Buc Lot 2 : Travaux de clôtures, portails et espaces verts	ENVIRONNEMENT SERVICE	25/03/2019	01/12/2021
812 519	Travaux de construction d'une déchèterie sur le territoire de Buc Lot 3 : Travaux de bâtiments	SOMMA FRERES	25/03/2019	01/12/2021
	Vérification périodique Gerbeur	DEKRA	01/01/2018	31/12/2023

ANNEXE 2 : 13 AVENANTS AUX MARCHÉS PUBLICS PASSÉS EN 2019 PAR LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

NUMÉRO DE MARCHÉ	INTITULE DES AVENANTS	NOTIFIÉ LE
812 327 Collecte en porte-à-porte des déchets	Avenant 16 : Modification de la collecte de la rue des prés aux Bois (côté pairs) sur Viroflay / Modification des modalités de la collecte ordures ménagères au sein de la résidence Grand Siècle sur Versailles	23/11/2018
812 327 Collecte en porte à porte des déchets	Avenant 18 : suppression collecte du marché Mozart sur Vélizy-Villacoublay à compter du 02/04/2019 au profit de la collecte du marché quartier Louvois à Vélizy-Villacoublay à compter du 05/04/2019 ; changement des horaires de collecte du compacteur place du marché Berthet sur Vélizy-Villacoublay	08/04/2019
812 327 Collecte en porte à porte des déchets	Avenant 19 : prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/12/2020	12/12/2019
812 395 Marché complémentaire au marché collecte en porte à porte intégration de la commune du Chesnay-Rocquencourt	Avenant 5 : collecte des ordures ménagères en mini benne rue Victor André Charles sur Le Chesnay-Rocquencourt	08/04/2019
812 395 Marché complémentaire au marché collecte en porte à porte intégration de la commune du Chesnay-Rocquencourt	Avenant 6 : prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/12/2020	12/12/2019
812 328 Collecte en apport volontaire des déchets	Avenant 12 : prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/12/2020	12/12/2019
812 329 Opération de transfert du verre	Avenant 2 : prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/12/2020	12/12/2019
812 394 Marché complémentaire - Opération de transfert du verre intégration du Chesnay-Rocquencourt	Avenant 2 : prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/12/2020	12/12/2019
812 330 Traitement des déchets végétaux	Avenant 8 : prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/10/2020	12/12/2019
812 331 Traitement des déchets encombrants	Avenant 2 : prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/12/2020	12/12/2019
812 472 Gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	* Avenant n°5 : achat parc de bacs manifestation et modification du coût de prêts de bacs	08/02/2019
812 472 Gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	* Avenant n°6 : intégration de la fourniture des bacs bio déchets	12/08/2019
812 439 Fourniture de conteneurs enterrés (lot 1)	Avenant 2 : Ajout ligne au Bordereau des prix unitaires pour permettre achat de bornes ordures ménagères avec pré-réserve et double tambour	11/02/2019
812 468 Exploitation du réseau de déchèteries intercommunales, gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques – Gestion du haut de quai et prestations de gardiennage - LOT 1	Avenant n° 6 : suppression de la prise de rendez-vous le samedi pour la déchèterie le Chesnay-Rocquencourt et extension de ses horaires d'ouverture à compter du 2 mai 2019	18/06/2019

ANNEXE 3 : DEVENIR DES DÉCHETS EN FONCTION DE L'AFFILIATION DES COMMUNES AUX SYNDICATS DE TRAITEMENT



ANNEXE 4 : PARTICULARITÉS DE COLLECTE

COMMUNE	COMPACTEUR (HORS MARCHÉ ALIMENTAIRE)	BENNE OUVERTE POSÉE AU SOL	GRUTAGE/AUTRE
BOUGIVAL		<p>Résidence les 3 Forêts - 334 logements 1 benne encombrants de 30 m³ vidée à la demande 1 à 2 fois par mois Pose de la benne le mardi vers -h et récupération vers 12h30</p> <p>Résidence 3F - 425 logements Location de 3 bennes de 30 m³ encombrants et rotation 1 fois par mois Mise en place la veille du dernier jeudi de chaque mois (retrait de deux bennes vers 12h30 et la deuxième le lendemain matin)</p>	
FONTENAY-LE-FLEURY	<p>Résidence du Parc Montaigne 2 500 habitants 2 compacteurs dont 1 OM et 1 EMBAL/PAPIERS (20m³ chacun), 1 fois par semaine Jour de vidage : mercredi pour les ordures ménagères et jeudi pour les emballages et papiers</p>	<p>Résidence du Parc Montaigne 2 500 habitants 1 benne 30m³ pour les objets encombrants 2 fois par mois (mercredi semaine paire)</p>	
JOUY-EN-JOSAS	<p>Résidence Parc de Diane 1 500 habitants 1 compacteur OM de 20m³ vidé le vendredi</p>		
LA CELLE SAINT-CLOUD	<p>Résidence Elysée 2 - 4 500 habitants 2 compacteurs ordures ménagères (25 et 20 m³) vidés deux fois par semaine pour le 25m³ (mardi et vendredi) et une fois par semaine pour le 20 m³ (mercredi)</p>	<p>Résidence Elysée 2 - 4 500 habitants 1 benne encombrants 25m³ au lieu-dit du Bois Sabatier - 4 rotations par mois Vidage le mercredi (mise en place à 7h et retrait vers 12h30)</p> <p>Leur collecte a lieu deux fois par mois : • secteur n° 1 : bâtiments 31 à 75 • secteur n° 2 : bâtiments 76 à 130</p>	<p>Résidence DSFA - 470 logements Grutage des Déchets Végétaux le mardi jusqu'à 48 collectes par an</p> <p>Résidence Elysée 2 - 4 500 habitants 18 avenue de la jonchère 15 grutages de déchets végétaux effectués par an le mardi</p>
NOISY-LE-ROI		<p>Quartier la Quintinie - 220 logements 1 benne 30 m³ encombrants le 4^{ème} mercredi du mois, parking des Moulineaux Mise en place le mardi entre 15h et 17h et retrait le jeudi matin entre 9h et 12h</p> <p>Résidence la Gaillarderie 1 benne 30 m³ encombrants le 2^{ème} mercredi du mois</p>	<p>Apport direct au centre technique municipal sur présentation d'une carte d'accès - uniquement accessible aux habitants de la Quintinie depuis septembre 2016</p>
TOUSSUS-LE-NOBLE		<p>1 benne déchets végétaux mise en place le vendredi soir et retirée le lundi matin Rue Esnault Pelterie (parking du Cosec de Toussus-le-Noble)</p>	
VERSAILLES		<p>Bennes pour les encombrants pour la zone militaire de Satory (en cours de test depuis juin 2019)</p>	

ANNEXE 5 : POINTS DE COLLECTE DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

COMMUNE	JOUR	HORAIRES	ADRESSE
BUC	1 ^{er} samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	9h-12h	Centre Technique Municipal - 65 avenue Rolland Garros
LA CELLE-SAINT-CLOUD	1 ^{er} samedi du mois (pas de collecte en août)	9h-13h	Place du Jumelage
LES LOGES-EN-JOSAS	4 ^{ème} samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	10h-12h	2, Rue de la poste (Entre la maison des associations et la boulangerie)
NOISY-LE-ROI	3 ^{ème} samedi du mois	9h-13h	Place Jean- Baptiste de la Quintinie Face à l'entrée du collège puis déplacé au CTM, 2 Avenue de l'Europe depuis le 20/07/2019
TOUSSUS-LE-NOBLE	4 ^{ème} samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	10h-12h	Parking du Cosec, rue Robert Esnault Pelterie
VERSAILLES	1 ^{er} samedi du mois (pas de collecte en août)	9h-12h30	rue Pierre Lescot (centre commercial Richard Mique)
	1 ^{er} samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	14h00- 17h30	Angle de la rue Artois et Refuge
	2 ^{ème} samedi du mois (pas de collecte en août)	9h00 - 12h30	Square Jean Houdon
	2 ^{ème} samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	14h00- 17h30	9 rue Vauban
	3 ^{ème} samedi du mois (pas de collecte en août)	9h00 - 12h30	Marché Saint Louis
VIROFLAY	3 ^{ème} samedi du mois (pas de collecte en août)	14h00- 17h30	Marché Notre Dame (Carré à la Marée)
	4 ^{ème} samedi du mois	9H00 - 12H30	Avenue de Sceaux (parking de Sceaux)
	4 ^{ème} samedi du mois (pas de collecte en août)	9h00 - 12h30	86, rue Yves le Coz (maison de quartier de Porchefontaine)
VIROFLAY	1 ^{er} samedi du mois	9H00 - 12H30	Parking avenue de la pépinière
	1 ^{er} samedi du mois	8H30 - 12H30	Rue Robert Cahen (entre la bibliothèque et l'Écu de France)

Ces permanences ne sont pas assurées les jours fériés

ANNEXE 6 : POINTS DE COLLECTE DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

COMMUNE	JOUR	HORAIRES	ADRESSE
BUC	1 ^{er} samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	9h-12h	Centre Technique Municipal - 65 avenue Rolland Garros
NOISY-LE-ROI *	3 ^e samedi du mois	9h-13h	Place Jean- Baptiste de la Quintinie Face à l'entrée du collège puis à compter du 20/07/2019 au CTM, 2 Avenue de l'Europe
TOUSSUS-LE-NOBLE	4 ^e samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	10h-12h	Parking du Cosec - rue Robert Esnault Pelterie
VERSAILLES	3 ^e samedi du mois (pas de collecte en août)	9h-12h30	Carrefour chemin des Fausses et rue Claude Debussy (parking de Jussieu)
	2 ^e et 4 ^e samedi du mois	9h-12h30	Parking de Sceaux - avenue de Sceaux
VIROFLAY	1 ^{er} samedi du mois	9h-12h30	Avenue de la Pépinière

* collecte des gravats également sur ce point
Ces permanences ne sont pas assurées les jours fériés

ANNEXE 7 : JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

ACCÈS	DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY		ECOPOINT DE BIEVRES	DÉCHÈTERIE CHESNAY-ROCQUENCOURT	MINI DÉCHÈTERIE DE VÉLIZY VILLACOUBLAY	DÉCHÈTERIE DE CARRIÈRES SUR SEINE	DÉCHÈTERIE DE MAGNY LES HAMEAUX (DEPUIS LE 1 ^{ER} AOÛT 2016)
	PRO.	PARTICULIER	PARTICULIER	PARTICULIER	PARTICULIER	PARTICULIER	PARTICULIER
LUNDI	Fermée	Fermée	Fermée	9h30 - 13h30	8h-12h	10h-17h (19H d'avril à septembre)	Fermée
MARDI	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	Fermée	9h30 - 13h30	Fermée	10h-17h (19H d'avril à septembre)	Fermée
MERCREDI	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	Fermée	9h30 - 13h30	13h-17h	10h-17h (19H d'avril à septembre)	Du 15 mars au 15 octobre 9h30-12h30 14h-18h Du 16 octobre au 14 mars 10h-12h 14h-17h
JEUDI	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	Fermée	9h30 - 13h30	Fermée	10h-17h (19H d'avril à septembre)	Du 15 mars au 15 octobre 9h30-12h30 14h-18h Du 16 octobre au 14 mars 10h-12h 14h-17h
VENDREDI	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h30-12h30 13h30-17h (jusqu'à 18h d'avril à septembre inclus)	9h30 - 13h30	Fermée	10h-17h (19H d'avril à septembre)	Du 15 mars au 15 octobre 9h30-12h30 14h-18h Du 16 octobre au 14 mars 10h-12h 14h-17h
SAMEDI	Accès non autorisé	9h-18h	9h30-12h30 13h30-17h (jusqu'à 18h d'avril à septembre inclus)	8h30-12h 14h-17h	9h-12h	9h-17h (jusqu'à 19h d'avril à septembre inclus)	Du 15 mars au 15 octobre 9h30-12h30 14h-18h Du 16 octobre au 14 mars 9h30-12h30 14h-17h
DIMANCHE	Accès non autorisé	9h-13h	9h30-12h30 13h30-17h (jusqu'à 18h d'avril à septembre inclus)	Fermée	Fermée	9h-17h (jusqu'à 19h d'avril à septembre inclus)	9h-13h

ANNEXE 8 : PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT

KG par habitant	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ORDURES MÉNAGÈRES (OMR)	256,99	252,96	247,47	238,25	235,00	230,38	229,03	228,23	223,42
EMBALLAGES ET PAPIERS	47,74	47,63	45,69	46,71	47,03	47,16	45,76	45,06	45,50
VERRE	24,13	24,25	23,80	23,84	24,26	24,49	24,88	24,68	25,37
DÉCHETS VÉGÉTAUX	32,96	34,55	33,88	36,45	32,09	33,00	30,23	29,95	29,85
ENCOMBRANTS	28,67	26,72	26,66	26,79	26,15	27,44	26,71	26,13	25,75
DEEE	0,53	0,45	0,37	0,31	0,36	0,38	0,22	0,23	0,19
DDM	0,36	0,30	0,29	0,21	0,22	0,23	0,22	0,21	0,24
DASRI	0,00	0,00	0,00	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01
TEXTILE	0,00	2,35	2,56	2,53	2,58	2,74	2,88	2,94	2,99
AUTRE	0,00	0,25	0,23	0,20	0,08	0,10	0,11	0,21	0,07
TOTAL CTM	18,22	18,33	19,10	19,02	21,30	20,48	18,60	20,91	19,59
TOTAL DÉCHÈTERIE	5,28	14,08	28,39	32,87	38,08	42,42	51,96	52,11	61,07
TOTAL HORS DÉCHÈTERIE	390,48	386,10	377,49	372,04	364,53	362,48	356,60	354,05	349,88
OMA	328,85	324,83	316,95	308,80	306,29	302,03	299,66	297,97	294,29
DMA	414,86	419,52	425,87	424,66	424,58	426,09	427,72	427,73	431,05

ANNEXE 9 : COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT AVEC LES CHIFFRES RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

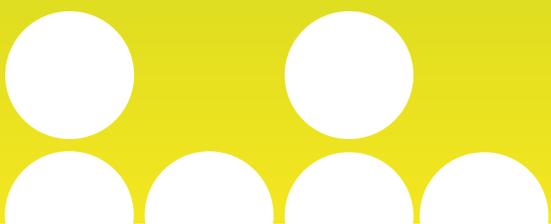
EN KG/HAB/AN	GRANDE COURONNE (ORDIF 2016)	YVELINES (ORDIF 2016)	ILE-DE-FRANCE (ORDIF 2016)	VERSAILLES GRAND PARC 2019
ORDURES MÉNAGÈRES (OMR)	264	249	287	223
EMBALLAGES, PAPIERS GRAPHIQUES	39	41	35	46
VERRE	20	23	20	25
ENCOMBRANTS HORS DÉCHÈTERIE	22	24	26	26
VÉGÉTAUX HORS DÉCHÈTERIE	36	41	20	30
DÉCHETS SPÉCIFIQUES	2	2	1	0
DÉCHÈTERIE	114	98	68	61

ANNEXE 10 : FICHE RÉCAPITULATIVE

		TONNAGES COLLECTÉS	TONNAGES ENTRANTS	DESTINATION DE TRAITEMENT	TYPE DE VALORISATION
OMÀ (COMPRENANT LES TONNAGES ISSUS DES ORDRES DE SERVICE)	ORDURES MÉNAGÈRES	PAP	55248	Centre d'incinération	Valorisation énergétique
		BORNE DE COLLECTE	3842		
	VERRE	PAP	836	Verrerie	Valorisation matière
		BORNE DE COLLECTE	5874		
EMBALLAGES ET PAPIERS	PAP	11108	Centre de tri	Valorisation matière	
	BORNE DE COLLECTE	927			
DÉCHETS VÉGÉTAUX	PAP	7558	Compostage	Valorisation organique	
	BORNE DE COLLECTE	336			
	DÉCHÈTERIE	1113			
ENCOMBRANTS	PAP	6406	Centre de tri puis Centre d'Enfouissement Technique (CET) CLASSE 2	Valorisation matière	
	BORNE DE COLLECTE	403			
GRAVATS	PAP	7	Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CDSU) de classe 3	Remblais	
	BORNE DE COLLECTE	0			
	DÉCHÈTERIE	5185			
AMEUBLEMENT	DÉCHÈTERIE	697	Centre de tri	Valorisation matière	
BOIS	DÉCHÈTERIE	1466	Centre de tri	Valorisation matière	
CARTONS	DÉCHÈTERIE	193	Centre de tri	Valorisation matière	
MÉTAUX	DÉCHÈTERIE	379	Centre de tri	Valorisation matière	
TOUT VENANT INCINÉRABLE	DÉCHÈTERIE	458	Centre d'incinération	Valorisation énergétique	
TOUT VENANT NON INCINÉRABLE	DÉCHÈTERIE	5711	Centre de tri puis Centre d'Enfouissement Technique (CET) CLASSE 2	Valorisation de matière	
DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES	BORNE DE COLLECTE	62	Centre de tri puis Centre d'incinération	Valorisation matière ou Valorisation énergétique	
	DÉCHÈTERIE	200			
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	BORNE DE COLLECTE	49	Centre de tri	Valorisation matière	
	DÉCHÈTERIE	354			
TEXTILE	BORNE DE COLLECTE	792	Centre de tri	Réemploi et valorisation matière	
	DÉCHÈTERIE	34			
DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX	BORNE DE COLLECTE	4	Centre d'incinération	Valorisation énergétique	
RADIOGRAPHIES	DÉCHÈTERIE	1	Centre de tri	Valorisation matière	
PILES ET ACCUMULATEURS	BORNE DE COLLECTE	4	Centre de tri	Valorisation matière ou énergétique	
LAMPES ET TUBES NÉONS	DÉCHÈTERIE	1	Centre de tri	Valorisation matière ou énergétique	
HUILE DE MOTEUR	DÉCHÈTERIE	8	Traitement spécifique	Valorisation matière	
PNEUMATIQUES	DÉCHÈTERIE	14	Centre de tri	Valorisation matière	
CARTOUCHES D'ENCRE	DÉCHÈTERIE	1	Centre de tri	Valorisation matière ou énergétique	
CAPSULES CAFÉ	DÉCHÈTERIE	2	Centre de tri	Valorisation matière ou énergétique	
SOMME DES TONNAGES COLLECTÉS		109 273			

ANNEXE 11 : FRÉQUENTATION DE LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY PAR COMMUNE

COMMUNES	NB DE PASSAGE EN 2019	POPULATION 2019	% PAR RAPPORT À LA POPULATION DE LA COMMUNE	ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ENTRE 2018-2019
BAILLY	869	3 826	23%	15%
BIÈVRES	59	4 628	1%	26%
BOIS D'ARCY	11 281	14 703	77%	11%
BOUGIVAL	199	8 749	2%	-16%
BUC	849	5 781	15%	5%
CHÂTEAUFORT	4	1 380	0%	300%
FONTENAY-LE-FLEURY	4 347	13 437	32%	6%
JOUY-EN-JOSAS	189	8 257	2%	120%
LA CELLE SAINT-CLOUD	904	20 973	4%	-2%
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	4 500	31 324	14%	12%
LES LOGES-EN-JOSAS	277	1 567	18%	19%
NOISY-LE-ROI	1 686	7 581	22%	21%
RENNEMOULIN	55	112	49%	6%
SAINT CYR L'ÉCOLE	5 900	18 084	33%	12%
TOUSSUS-LE-NOBLE	181	1 185	15%	62%
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	972	21 517	5%	26%
VERSAILLES	9 579	85 346	11%	19%
VIROFLAY	2 625	16 034	16%	15%
TOTAL	44 476	264 484	17%	13%



Versailles**GrandParc**
communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS10922
78009 Versailles Cedex
environnement@agglovgp.fr